



**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2025
A FROESCHWILLER (Salle
polyvalente)**

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote :

M HERRMANN Pierre représente WALTER Dany, HOCH Georges représente SCHMITT André.

Suppléants – sans délégation vote :

MM : JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME SCHALL Nathalie donne procuration à SIEDEL Dominique.

MM. CUNTZ Freddy donne procuration à ISEL Roger, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, MALL Philippe, SCHERTZ Christophe donne procuration à STURM Céline, SCHMITT André est représenté par HOCH Georges, WALTER Dany est représenté par HERRMANN Pierre.

Elus suppléants excusés :

MM : HEBTING Benoit, ROS Jean-Charles.

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline.

MM. M DEUTSCH Laurent, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Invités extérieurs excusés : MME Nathalie MARAJO, M. Victor VOGT

Réunion du 24.03.2023 – accueil à 18h15 – ouverture de séance à 18h30 – à Frœschwiller (salle polyvalente). Invitation dématérialisée via l'outil IDELIBRE avec ordre du jour envoyée le 18.03.2025, complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de manière dématérialisée et du compte-rendu du dernier conseil communautaire (les comptes rendus des derniers conseils communautaires sont également publiés sur le site internet de la communauté de communes).

Invités : 50 personnes.

36 élus délégués titulaires et 14 délégués suppléants, systématiquement invités,

Information par voie dématérialisée via l'outil COMELUS à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, invités permanents, mairies et agents intercommunaux (321 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux),

Invités extérieurs permanents : Mme la conseillère d'Alsace N. Marajo et M. le conseiller d'Alsace V. Vogt.

Séance publique.

*Invités autres à cette séance : Les DNA et conseillers municipaux de la commune d'accueil (via le maire).
Intervenants extérieurs : non.*

Publicité dématérialisée des actes : délibérations et procès-verbal publiées de manière permanente et gratuite sur le site internet de la communauté de communes et affichage d'une liste des délibérations examinées en séance sur le tableau d'affichage de la communauté de communes.

1. Accueil, appel et ouverture de la séance.

Accueil :

L'accueil des élus est organisé à partir de 18h15. Les élus sont invités à signer la liste de présence et se voient remettre un boîtier de vote personnalisé.

Appel :

A 18h30, le président invite les élus à rejoindre leur place.

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il suppléé), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

Ouverture de la séance :

Le président ouvre la séance. Il procède immédiatement au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques, utilisés afin de suivre les votes des conseillers, d'assurer la régularité des votes et faciliter l'organisation des séances.

Information élus :

Démission du 1^{er} adjoint de la commune de Biblisheim, Mme Michèle SCHELLENBERGER, également conseiller communautaire suppléant.

Remplacé par M. Laurent DEUTSCH.

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Guillaume PETER, candidat, est désigné secrétaire de séance.

3. VOTE : Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 24.02.2025.

Le procès-verbal de la séance du 24.02.2025 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie à l'unanimité.

NB : seuls les membres présents lors de la séance considérée prennent part au vote.

4. Communication des décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (délibération du conseil communautaire n°032.2020 et 061.2021).

Marchés publics :

Année 2025 : 3 marchés notifiés

Depuis le 24/02/2025 : 2 marchés notifiés

En cours :

- « Mission de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de travaux » : 2 marchés de services – élu référent : - Marc BASTIAN.

Assurances : Pas de nouveau dossier engagé.

Finances : Aucune décision.

RH-assurance statutaire-CPAM :

Un dossier d'accident de service toujours en cours.

Deux arrêts maladie (4 jours).

Deux congés maternité.

Autres (dont versement de subventions dans le cadre

du programme PIG Rénov'habitat : Aucune décision.

du programme de sauvegarde du patrimoine bâti ancien : Aucune décision.

du programme de participation aux sorties culturelles des écoles : Aucune décision.

du programme de soutien aux classes de découvertes – collèges : Aucune décision.

Elus : Aucune décision.

Divers : Collection du musée du pétrole : Acceptation d'un don de Mme Françoise MAILLET

relatif à la raffinerie de Herrlisheim (films 16mm et matériel de projection, dont un film publicitaire pour le groupe Total, réalisé et mis en musique par Serge Gainsbourg.

SOMMAIRE DU RAPPORT

PARTIE 1 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024.

Rapport d'activités – présentation de la version papier.

Rappel de diffusion des rapports d'activités des partenaires.

Rappel des moyens de communication utilisés par l'intercommunalité.

Vidéo illustrant les actions conduites en 2024.

PARTIE 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.

Intervention du président : politique générale et gouvernance - actions phares, état financier et grandes orientations (projets). Introduction – rappels calendrier, budgets et statuts.

- 1. Les prévisions budgétaires et réalisations (résultats consolidés et par document budgétaire)**
 - 1.1 Les prévisions (budget)
 - 1.2 Les réalisations (CA)
 - 1.3 Etat des lieux financier
- 2. L'approche financière sous l'angle administratif**
 - 2.1 Le portage des opérations par l'excédent du budget principal
 - 2.2 Les autres écritures internes
 - 2.3 Les flux financiers croisés au sein du bloc communal
 - 2.4 Les dotations de l'Etat
 - 2.5 Les autres recettes
 - 2.6 Les assurances
 - 2.7 Le tableau annexe 1 au budget : les contributions
 - 2.8 Le patrimoine
 - 2.9 Les emprunts et prêts
 - 2.10 Les autres écritures internes : tableau annexe 2 au budget
- 3. L'approche financière sous l'angle « projets » : Développé en séance par le président et les VP**
 - 3.1 Les projets : Prévisions d'actions et opérations pour 2025 (et réalisations 2024)
 - 3.2 Les actions par pôle :
 - 3.2.1 Pôle cohésion sociale
 - 3.2.2 Pôle transition écologique – mobilité
 - 3.2.3 Pôle économie
 - 3.2.4 Pôle tourisme
 - 3.2.5 Pôle eau-habitat
 - 3.2.6 Pôle transversal travaux - services
- 4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix : Développé en séance par le président**
 - 4.1 La prospective
 - 4.2 Les perspectives statutaires et de mutualisation
 - 4.3 L'équilibre budgétaire
 - 4.4 La démarche de pacte financier et fiscal (PFF)
 - 4.5 Relevé des débats en séance
- 5. Les acteurs : Elus et agents intercommunaux : présentation en séance**
 - 5.1 Présentation de l'état des indemnités des élus
 - 5.2 Informations relatives au personnel.

PARTIE 3 : DELIBERATIONS

6. 011.2025 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2024.
7. 012.2025 : Délibération actant de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour 2025.

Annexes :

Cf invitation.

PARTIE 1 : RAPPORT D'ACTIVITE

- a. Projection vidéo illustrant les actions conduites en 2024 sur le territoire intercommunal.
- b. Rapport d'activités – présentation de la version papier.
- c. Rappel : diffusion des rapports d'activités des partenaires.
- d. Focus :
 - Les activités de la maison rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen,
 - Les activités du service animation sur le territoire,
 - Les activités du service aux habitants (Espace France Services, dispositif de recueil de titres d'identité, conseil numérique, actions seniors),
 - Le service aux communes : premier bilan.
- e. Moyens de communication utilisés par l'intercommunalité.

PARTIE 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Introduction par le président : état financier et grandes orientations.

Les compétences intercommunales : une partie des compétences communales :

Les principes :

- Principe de spécialité fonctionnelle : les EPCI exercent des compétences qui leur sont imposées par la loi (compétences obligatoires) ou qui leur ont été expressément dévolues par les communes membres (compétences complémentaires/facultatives - optionnelles),
- Principe de spécialité territoriale : l'EPCI doit agir à l'intérieur de son périmètre et ne pas outrepasser les limites géographiques qui lui sont assignées,
- Principe d'exclusivité : si une compétence a été transférée à une intercommunalité, les communes ne peuvent plus intervenir dans ce domaine.

Les conséquences :

Substitution de l'EPCI dans toutes les décisions concernant les compétences transférées. Les communes sont dessaisies de la compétence au profit de la communauté de communes, qui exerce les compétences sur l'ensemble de son territoire.

Les statuts et la définition de l'intérêt communautaire = fixent le champ d'action de la communauté de communes.

Le budget traduit financièrement l'exercice des compétences et les flux au sein du bloc communal (ensemble composé de l'intercommunalité et des communes membres).

Les documents budgétaires :

Dénomination :

Compte de gestion (CG) et compte administratif (CA) : retracent l'exécution (réel - passé). Ces deux documents sont remplacés à compter de cette année par un document unique, le CFU (Compte Financier Unique), qui est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public retraçant l'exécution financière de l'année passée.

Budget : acte d'autorisation et de prévision, fixation des enveloppes de crédits pour l'exercice - futur.

Cadre réglementaire :

Nomenclature comptable : M14 + M4 jusqu'en 2023, passage en M57 au 01.01.2024 (sauf budgets M4) : délibération n°086.2023 du 06.11.2023.

Règlement Budgétaire et Financier (RBF) et annexe guide interne des marchés publics : délibération n°107.2024 du 18.12.2023.

Régime semi-budgétaire des provisions et charges : délibération n°110.2023 du 18.12.2023.

Fongibilité des crédits : délibération n°109.2023 du 18.12.2023.

Modalités d'amortissement des biens à compter de 2024 : délibération n°108.2023 du 18.12.2023.

Structure budgétaire intercommunale :

- Un budget principal et 13 budgets annexes, dont deux à clore (clôture en 2025 du budget annexe ZA Willenbach, sur lequel il n'y a plus de terrains à vendre, et clôture du budget annexe bâtiment d'activité pôle bois à Eschbach prévu à court terme suite à la vente du bâtiment, dès solde des provisions et de l'emprunt en cours) : soit 14 CFU au titre de 2024, et 14 documents budgétaires pour 2025.
- 1 budget principal.
- 7 Budgets annexes économie (ZA et bâtiments d'activités).
- 2 Budgets annexes tourisme (Fleckenstein et ZA touristique).
- 4 Budgets annexes services (OM, Bâtiment innovant, Hélicoptères, Chaufferie l'écorce).

Organisation interne :

- Chaque projet/action est confié à un élu, un agent y est rattaché (organisation en binôme).
- Les prévisions budgétaires sont établies à partir de fiches budgets complétées par les agents référents (chargés de mission, responsables de service).
- Chaque agent référent assure le suivi budgétaire des dossiers qui lui sont attribués, depuis l'engagement jusqu'au solde, en passant par les validations de paiement.
- Les ordres d'encaissement ou de décaissement sont établis par le service comptabilité sous le suivi de la responsable comptable, chaque paiement fait l'objet d'un engagement, chaque mandat et titre fait l'objet d'un visa de la direction puis d'une signature par le président.



Les documents budgétaires de la communauté de communes

Le cadre général

Les principes et objectifs

- Document de prévision et d'autorisation
- À forme et valeur juridique d'une délibération
- Annualité : limité dans le temps, voté et établi pour un an
- Équilibre : équilibre des dépenses et recettes, sincérité des évaluations, couverture du capital de la dette par des recettes définitives propres
- universalité : Ensemble des recettes et dépenses indiquées sans compensation ni d'affectation
- Unité : comprend l'ensemble des recettes et dépenses dans un seul document (le budget et ses budgets annexes)
- Spécialité : présentation en sections / chapitres

Pouvoirs/votes

- Le budget est proposé par l'exécutif (président)
- L'assemblée délibérante vote
 - Le compte financier unique
 - L'affectation des résultats
 - Le budget
 - Les modifications de budget
- L'exécutif exécute les décisions de l'organe délibérant

Budget principal

- Mise en oeuvre de services publics
- Services financés principalement par les impôts locaux

Budgets annexes et autonomes

- Sont distincts du budget principal
- Sont obligatoirement établis pour certains services spécialisés
 - SPIC ou SPA
 - Services assués à TVA
- Permettent d'établir le coût réel d'un service
- Permettent de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes
- Permettent d'assujettir une opération au régime de TVA et donc de récupérer la TVA

L'exécution du budget

- Donne lieu à confection du compte financier unique
- Permet de déterminer le résultat de l'exercice
- Document évolutif
 - Peut donner lieu à budget supplémentaire
 - Peut donner lieu à DBM
 - Peut donner lieu à virements de crédits
 - Comprend les affectations de résultats N-1

Le cadre juridique

- Délibérations fixant
 - Le règlement budgétaire et financier et son annexe le guide interne des marchés publics : délib 107.2023
 - Le régime semi-budgétaire des provisions et charges : délib 110.2023
 - La fongibilité des crédits en M57 : délib 109.2023
 - Les durées modalités d'amortissement : délib 100.2023
- Nomenclature comptable M57 : délib 096.2023
- Sauf budget annexe OM = M14

Les documents

Le budget principal

Fonctionnement général de la structure

- Personnel
- Bâtiments et infrastructures
- Espaces verts
- Assurances
- Véhicules et machines
- Entretien, maintenance, contrôle
- Financement de services
- Divers/autres

Opérations non individualisées dans des BA

- Animation territoriale et missions transversales
 - Coopérations
 - Communication
 - SIG
 - Service aux communes
- Développement local
 - Cohésion sociale
 - Transition écologique
 - Economie
 - Tourisme
 - Mobilité
 - Eau
 - Habitat

Les budgets annexes

Les zones d'activités intercommunales

- Parc économique de la Sauer Eschbach
- Zone d'activités Sud de Woerth
- Zone d'activités du Willenbach
- Zone d'activités thermique à Morsbronn-les-Bains
- Zone d'activités pôle bois à Hegency

Les bâtiments d'activités

- Bâtiment innovant à Preuschdorf
- Bâtiments d'activités pôle bois à Eschbach
- ilot urbain centre de Woerth
 - Résidence seniors
 - 80 Grd Rue
 - 1 Grand Rue
 - Espace tertiaire-santé au RDC
 - 80 Grd Rue
 - 84 Grd Rue
 - loué à titileco
- Site économique nord de Woerth (ex star auto-alco)

Infrastructures

- Chauffère collective bois et réseau à Morsbronn-Durrenbach "L'écorce"
- Production de calories forages Hélicons II et III
- Centre d'animation et de découvertes transfrontalier du Fleckenstein

Services

- Collecte et traitement des Ordures ménagères

En 2024, aucun budget annexe n'a été clos, aucun budget annexe n'a été créé.

A l'avenir, il s'agira (selon avancée des dossiers/projets) :

- D'étudier la création d'un budget annexe spécifique pour l'opération de valorisation du patrimoine culturel et historique du pétrole à Pechelbronn (concept de cité des énergies/K'ro Clémenceau), aux fins d'optimisation financière (TVA), et selon les modalités de développement du projet. Ce travail reste cependant suspendu au regard de la décision de la commune de Merkwiler-Pechelbronn de sortir de la communauté de communes pour adhérer à la communauté de communes voisine. Une possibilité de partenariat avec une entreprise privée (Lithium de France), proposant une convention de mécénat, permettrait d'envisager la reprise des réflexions en la matière et la mise en œuvre d'actions rapides sans investissement lourd sur le territoire dans un premier temps. Les échanges avec l'entreprise depuis fin 2023 se poursuivent.
- De clore le budget annexe ZA Willenbach, dès remboursement de la dernière annuité d'emprunt et encaissement du dernier remboursement d'avance (31.12.2024), l'ensemble des terrains de la zone ayant été vendus. Prévu en 2025.
- De conforter le budget annexe Hélions (selon suites à donner aux tests de production de calories, terminés à ce jour) au regard des dernières réflexions menées en partenariat avec la société « Lithium de France » et des perspectives à envisager sur le forage Hélions 2 (à combler (cimentation), en y intégrant un réseau permettant une production de calories résiduelle, de l'ordre de 800m de profondeur – 2/3 épingles) et Hélions 3 (étude potentielle d'un puits de production unique ou d'un doublet avec la réalisation d'un second forage). Une étude sur nos forages a été entamée en 2022 et est en cours. Une prise de décision est envisagée en 2025 pour des travaux d'ici fin d'année – début 2026.
- De clore les budgets annexes ZA, une fois les derniers terrains vendus (avec transfert aux concessionnaires ou communes des infrastructures - VRD). Il est ainsi prévu de clore le budget annexe ZA Willenbach en 2025.
- De clore les budgets annexes portant sur des bâtiments ou infrastructures en cas de vente (cas du bâtiment d'activités bois à Eschbach, vendu à la société « Les bois du Ried » en 2024 : à solder dès reprise des provisions et de l'emprunt en cours sur le budget principal).

1. Les prévisions budgétaires et réalisations pour l'exercice 2023.

1.1. Les prévisions (budget).

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)		
En section de fonctionnement		
2016	14,1 millions d'€ en fonctionnement	14 103 010,51 €
2017	15,4 millions d'€ en fonctionnement	15 451 769,66 €
2018	16,8 millions d'€ en fonctionnement	16 773 480,58 €
2019	18,6 millions d'€ en fonctionnement	18 576 143,44 €
2020	15,5 millions d'€ en fonctionnement	15 481 313,86 €
2021	15,3 millions d'€ en fonctionnement	15 312 168,07 €
2022	16,5 millions d'€ en fonctionnement	16 520 491,67 €
2023	17,5 millions d'€ en fonctionnement	17 551 003,29 €
2024	15,6 millions d'€ en fonctionnement	15 582 645,33 €

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)		
En section d'investissement		
2016	17,1 millions d'€ en investissement	17 119 071,80 €
2017	17,4 millions d'€ en investissement	17 398 250,57 €
2018	15,7 millions d'€ en investissement	15 743 253,29 €
2019	16,2 millions d'€ en investissement	16 197 578,59 €
2020	18,6 millions d'€ en investissement	18 618 898,33 €
2021	15,2 millions d'€ en investissement	15 239 530,08 €
2022	18,7 millions d'€ en investissement	18 656 089,21 €
2023	17,4 millions d'€ en investissement	17 373 057,86 €
2024	14,7 millions d'€ en investissement	14 736 591,25 €

Ont été prévus, tous budgets confondus (intégrant les DBM prises en cours d'année)				
En section de fonctionnement et d'investissement			Dont écritures réelles	Dont écritures d'ordre (montant identique en SF et SI)
2016	31,2 millions	31 222 082,31 €	22 727 749,51 €	8 494 332,80 €
2017	32,8 millions	32 850 020,23 €	19 941 775,36 €	12 908 244,87 €
2018	32,5 millions	32 516 733,87 €	21 584 395,17 €	10 932 338,70 €
2019	34,8 millions	34 773 722,03 €	20 626 091,63 €	14 147 630,40 €
2020	34,1 millions	34 100 212,29 €	24 115 989,96 €	9 984 222,33 €
2021	30,6 millions	30 551 698,15 €	21 826 092,75 €	8 725 605,40 €
2022	35,2 millions	35 176 580,88 €	24 558 258,71 €	10 618 322,17 €
2023	34,9 millions	34 924 147,54 €	23 325 913,06 €	11 598 234,48 €
2024	30,3 millions	30 319 236,58 €	20 432 456,58 €	9 886 780,00 €

Ont été prévus, budget principal uniquement (intégrant les DBM prises en cours d'année) ces chiffres intégrant la couverture de déficits de budgets annexes				
En section de fonctionnement et d'investissement			Dont écritures réelles	Dont écritures d'ordre
2016	12,1 millions	12 122 704,45 €	10 508 873,03 €	1 613 831,42 €
2017	14,4 millions	14 446 778,90 €	9 008 476,96 €	5 438 301,94 €
2018	14,1 millions	14 091 288,47 €	11 455 890,44 €	2 635 398,03 €
2019	15,4 millions	15 388 830,61 €	11 386 082,13 €	4 002 748,48 €
2020	17 millions	17 037 914,87 €	14 246 518,46 €	2 791 396,41 €
2021	14 millions	13 952 820,22 €	12 340 620,39 €	1 612 199,83 €
2022	17 millions	17 064 634,40 €	14 293 614,26 €	2 771 020,14 €
2023	18,3 millions	18 326 140,87 €	14 795 048,78 €	3 531 092,09 €
2024	14,3 millions	14 309 550,00 €	12 024 455,56 €	2 284 994,40 €

Modifications budgétaires en cours d'exercice		
ANNEE	DBM	VC
2016	7, portant les crédits prévus de 31 203 831,00 € à 31 222 082,31 €	3
2017	7, portant les crédits prévus de 29 626 565,65 € à 32 850 020,23 €	4
2018	9, apportant 9 modifications budgétaires, portant les crédits prévus de 32 084 344,11 € à 32 516 733,87 €	10
2019	14, portant les crédits prévus de 32 035 650,93 € à 34 773 722,03 € (+ 2 738 071,10 €)	10
2020	3, portant les crédits prévus de 33 977 184,58 € à 34 100 212,29 € (+ 123 027,71 €)	5
2021	9, portant les crédits prévus de 32 572 460,09 € à 30 551 698,15 € (- 2 020 761,94 €)	6
2022	4, portant les crédits prévus de 34 836 157,53 € à 35 176 580,88 €	3
2023	6, portant les crédits prévus de 34 082 351,46 € à 34 924 147,54 €	5
2024	1, portant les crédits prévus de 30 311 739,22 € à 30 319 236,58 €	1

ANNEE	TOTAL BUDGETS	BUDGET PRINCIPAL		BUDGETS ANNEXES		NB de BA
2016	31,2 millions	12,1 millions	39%	19,1 millions	61%	14
2017	32,8 millions	14,4 millions	44%	18,4 millions	56%	17
2018	32,5 millions	14,1 millions	43%	18,4 millions	57%	17
2019	34,8 millions	15,4 millions	44%	19,4 millions	56%	16
2020	34,1 millions	17 millions	50%	17,1 millions	50%	16
2021	30,6 millions	14 millions	46%	16,6 millions	54%	15
2022	35,2 millions	17 millions	48%	18,2 millions	52%	15
2023	34,9 millions	18,3 millions	52%	16,6 millions	48%	15
2024	30,3 millions	14,3 millions	47%	16 millions	53%	13

1.2. Les réalisations (compte administratif).

Ont été réalisés, tous budgets confondus, les dépenses et recettes suivantes :

Ont été réalisés, tous budgets confondus					
Année	Dépenses	% des prévisions	Dont dépenses réelles	Dont dépenses d'ordre	Dont reprises N-1
2016	23 195 240,36 €	74,29%	13 760 272,97 €	5 610 220,74 €	3 824 746,65 €
2017	23 917 366,15 €	72,81%	12 534 614,54 €	9 479 651,43 €	1 903 100,18 €
2018	23 037 339,48 €	70,85%	12 666 954,75 €	7 267 151,58 €	3 103 233,15 €
2019	25 002 582,25 €	71,90%	13 222 787,26 €	8 767 980 €	3 011 814,99 €
2020	25 326 659,45 €	74,27%	13 208 455,58 €	7 344 983,15 €	4 773 221,04 €
2021	21 927 126,32 €	71,77%	11 896 435,82 €	7 040 642,91 €	2 990 047,59 €
2022	26 070 563,92 €	74,11%	14 877 220,82 €	8 340 743,55 €	2 852 599,55 €
2023	24 278 177,68 €	69,52%	14 342 282,76 €	8 429 683,91 €	1 506 211,01 €
2024	25 646 346,11 €	84,59%	12 228 070,99 €	10 934 618,70 €	2 483 656,42 €

Ont été réalisés, tous budgets confondus					
Année	Recettes	% des prévisions	Dont recette réelles (avec capitalisation 1068)	Dont recettes d'ordre	Dont reprises N-1
2016	24 307 173,81 €	77,85%	13 579 801,84 €	5 610 220,74 €	5 117 151,23 €
2017	25 349 493,53 €	77,17%	12 854 808,47 €	9 479 651,43 €	3 015 033,63 €
2018	25 166 102,84 €	77,39%	14 573 873,97 €	7 267 151,58 €	3 325 077,29 €
2019	27 118 328,58 €	77,99%	14 353 531,36 €	8 767 980 €	3 996 817,22 €
2020	26 297 014,40 €	77,11%	15 758 740,40 €	7 344 983,15 €	3 193 290,85 €
2021	24 382 356,45 €	79,81%	15 026 610,93 €	7 040 642,91 €	2 315 102,61 €
2022	30 727 770,40 €	87,35%	17 420 029,66 €	8 340 743,55 €	4 966 997,19 €
2023	26 741 839,08 €	76,57%	12 697 883,18 €	8 429 683,91 €	5 614 271,99 €
2024	27 785 008,68 €	91,64%	14 256 129,69 €	10 934 618,70 €	2 594 260,29 €

(* les prévisions intègrent les virements de section à section qui ne donnent pas lieu à exécution et les dépenses imprévues (jusqu'en 2024 avant passage en CFU) non intégralement consommées, les % de réalisation hors virements de section à section sont supérieurs à ces taux).

1.3. Etat des lieux financier.

1.3.1. Taux d'exécution corrigé des virements de section à section :

Le taux d'exécution indiqué ci-dessus intègre les virements excédentaires de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ces dépenses d'ordre ne donnent pas lieu à exécution. Un taux d'exécution corrigé est calculé en soustrayant ces virements des résultats constatés.

Prévisions corrigées		Prévisions	Virements SF-SI	Prévisions corrigées	
2016	SF	14 103 010,51 €	2 347 118,53 €	11 755 891,98 €	
	SI	17 119 071,80 €	2 347 118,53 €	14 771 953,27 €	
	TOTAL	31 222 082,31 €	4 694 237,06 €	26 527 845,25 €	
				Ont été dépensés	23 195 240,36 €
	Soit 87,44 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	3 332 604,89 €
				Ont été encaissés	24 307 173,81 €
	Soit 91,63 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	2 220 671,44 €
2017	SF	15 451 769,66 €	2 827 151,15 €	12 624 618,51 €	
	SI	17 398 250,57 €	2 827 151,15 €	14 571 099,42 €	
	TOTAL	32 850 020,23 €	5 654 302,30 €	27 195 717,93 €	
				Ont été dépensés	23 917 366,15 €
	Soit 87,95 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	3 278 351,78 €
				Ont été encaissés	25 349 493,56 €
	Soit 93,21 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	1 846 224,37 €
2018	SF	16 773 480,58 €	3 251 953,73 €	13 521 526,85 €	
	SI	15 743 253,29 €	3 251 953,73 €	12 491 299,56 €	
	TOTAL	32 516 733,87 €	6 503 907,46 €	26 012 826,41 €	
				Ont été dépensés	23 037 339,48 €
	Soit 88,56 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	2 975 486,93 €
				Ont été encaissés	25 166 102,84 €
	Soit 96,74 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	846 723,57 €
2019	SF	18 576 143,44 €	5 228 087,91 €	13 348 055,53 €	
	SI	16 197 578,59 €	5 228 087,91 €	10 969 490,68 €	
	TOTAL	34 773 722,03 €	10 456 175,82 €	24 317 546,21 €	
				Ont été dépensés	25 002 582,25 €
	Soit 102,82 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	- 685 036,04 €
				Ont été encaissés	27 118 328,58 €
	Soit 111,52 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	- 2 800 782,37 €
2020	SF	15 481 313,96 €	2 451 558,55 €	13 029 755,41 €	
	SI	18 618 898,33 €	2 451 558,55 €	16 167 339,78 €	
	TOTAL	34 100 212,29 €	4 903 117,10 €	29 197 095,19 €	
				Ont été dépensés	25 326 659,45 €
	Soit 86,74 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	3 870 435,42 €
				Ont été encaissés	26 297 014,40 €
	Soit 90,10 % des prévisions corrigées			Crédits annulés	2 900 080,69 €

2021	SF	15 312 168,07 €	1 030 240,70 €	14 281 927,37 €
	SI	15 239 530,08 €	1 030 240,70 €	14 209 289,38 €
	TOTAL	30 551 698,15 €	2 060 481,40 €	28 491 216,75 €
	Ont été dépensés			21 927 126,32 €
	Soit 77 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	6 564 090,43 €
	Ont été encaissés			24 382 356,45 €
	Soit 85,6 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	4 108 860,03 €
2022	SF	16 520 491,67 €	2 050 888,75 €	14 469 602,92 €
	SI	18 656 089,21 €	2 050 888,75 €	16 605 200,46 €
	TOTAL	35 176 580,88 €	4 101 777,50 €	31 074 803,38 €
	Ont été dépensés			26 070 563,92 €
	Soit 86,9 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	5 004 239,46 €
	Ont été encaissés			30 727 770,40 €
	Soit 98,9 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	347 032,98 €
2023	SF	17 551 003,29 €	2 200 062,45 €	15 350 940,84 €
	SI	17 373 144,25 €	2 200 062,45 €	15 173 081,80 €
	TOTAL	34 924 147,54 €	4 400 124,90 €	30 524 022,64 €
	Ont été dépensés			24 278 177,68 €
	Soit 79,5 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	6 245 844,96 €
	Ont été encaissés			26 741 839,08 €
	Soit 87,6 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	3 782 183,56 €
2024	SF	15 582 645,33 €	1 316 163,30 €	14 266 482,03 €
	SI	14 736 591,25 €	1 316 163,30 €	13 420 427,95 €
	TOTAL	30 319 236,58 €	2 632 326,60 €	27 686 909,98 €
	Ont été dépensés			25 646 346,11 €
	Soit 92,6 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	2 040 563,87 €
	Ont été encaissés			27 785 008,68 €
	Soit 100,3 % des prévisions corrigées		Crédits annulés	- 98 098,70 €

1.3.2. Les crédits annulés :

En 2024 : les crédits annulés concernent essentiellement :

- Budget principal :
 - Charges à caractère général inférieures aux prévisions (entretien voiries et réseaux, véhicules, assurance dommage ouvrage, études et recherches, transports collectifs)
 - Contributions et subventions de fonctionnement aux associations très légèrement inférieures aux prévisions (comptes cf. tableau annexe 1 au budget listant les contributions),
 - Charges de personnel inférieures aux prévisions,
 - Non remplacement/achat de véhicules et matériels pour la modernisation de la banque de matériels,
 - Décalage des projets de construction de sites périscolaires-enfance et itinéraires cyclables (dont Lobsann – Soultz), et FCTVA (non perception depuis 2022 sur les constructions sur sols d'autrui concernant les périscolaires, achats des terrains concernés en cours) et acomptes de subventions perçues inférieures (plus de 1,3 millions).
- Budgets annexes :

GP

RT

- BA Parc économique de la Sauer : non réalisation de la tranche 3 (maîtrise d'œuvre en cours, travaux prévus : diagnostic archéologique et études de maîtrise d'oeuvre),
- BA CADT : enveloppe travaux non consommée pour près d'un million),
- ZA Thermale : dernières études en cours facturées en 2025,
- Hélions : études non entamées (en cours),
- Site économique nord de Woerth : projet de réhabilitation décalé (travaux importants engagés - en cours)

A noter également :

- Recettes fiscales légèrement moins élevées que prévues pour la seconde année consécutive.
- Travaux décalés, notamment pour ce qui concerne :
 - La construction du périscolaire de Preuschdorf (loi sur l'eau – compensation zones humides, en cours, décalant le démarrage des travaux de plusieurs mois).

1.3.3. Les dépenses imprévues :

Dépenses imprévues		Crédits prévus début d'année	Crédits utilisés suite DBM-VC	Crédits annulés (différence)
2016	Fonctionnement	81 759,72 €	66 194,00 €	15 565,72 €
	Investissement	82 955,33 €	0,00 €	82 955,33 €
	Total	164 715,05 €	66 194,00 €	98 521,05 €
2017	Fonctionnement	119 394,53 €	5 090,00 €	114 304,53 €
	Investissement	122 913,57 €	4 391,65 €	118 521,92 €
	Total	242 308,10 €	9 481,65 €	232 826,45 €
2018	Fonctionnement	163 232,88 €	630,00 €	162 602,88 €
	Investissement	129 319,12 €	17 528,66 €	111 790,46 €
	Total	292 552,00 €	18 158,66 €	274 393,34 €
2019	Fonctionnement	273 600,43 €	141 018,49 €	132 581,94 €
	Investissement	158 694,47 €	87 664,30 €	71 030,17 €
	Total	432 294,90 €	228 682,79 €	203 612,11 €
2020	Fonctionnement	246 878,80 €	19 336,13 €	227 542,67 €
	Investissement	174 176,68 €	44 166,27 €	130 010,54 €
	Total	421 055,48 €	63 502,27 €	357 553,21 €
2021	Fonctionnement	215 497,83 €	865,60 €	214 632,23 €
	Investissement	165 768,95 €	2 353,18 €	163 415,77 €
	Total	381 266,78 €	3 218,78 €	378 048,00 €
2022	Fonctionnement	236 999,42 €	2000,00 €	234 999,42 €
	Investissement	277 331,36 €	18 500,00 €	258 831,36 €
	Total	514 330,78 €	20 500,00 €	493 830,78 €
2023	Fonctionnement	379 415,20 €	58 422,48 €	320 992,72 €
	Investissement	411 409,30 €	58 055,71 €	353 353,59 €
	Total	790 824,50 €	116 478,19 €	674 346,31 €

L'enveloppe « dépenses imprévues » a été supprimée à compter de 2024 avec le passage en M57. Une délibération permettant la fongibilité des crédits a été prise en conseil.

1.3.4. Les résultats – consolidé tous budgets :

Années	Section	Dépenses	Recettes	Résultat
2016	Fonctionnement	10 788 990,02 €	13 343 842,11 €	+ 2 554 852,09 €
	Investissement	12 406 250,34 €	10 963 331,70 €	- 1 442 918,64 €
	Total	23 195 240,36 €	24 307 173,81 €	+ 1 111 933,45 €
2017	Fonctionnement	10 807 266,60 €	14 368 915,06 €	+ 3 561 648,46 €
	Investissement	13 110 099,55 €	10 980 578,47 €	- 2 129 521,08 €
	Total	23 917 366,15 €	25 349 493,53 €	+ 1 432 127,38 €
2018	Fonctionnement	11 274 679,90 €	15 995 643,68 €	+ 4 720 963,78 €
	Investissement	11 762 659,58 €	9 170 459,16 €	- 2 592 200,42 €
	Total	23 037 339,48 €	25 166 102,84 €	+ 2 128 763,36 €
2019	Fonctionnement	11 985 158,41 €	18 144 888,99 €	+ 6 159 730,58 €
	Investissement	13 017 423,84 €	8 973 439,59 €	- 4 043 984,25 €
	Total	25 002 582,25 €	27 118 328,58 €	+ 2 115 746,33 €
2020	Fonctionnement	11 219 846,04 €	14 738 373,06 €	+ 3 518 527,02 €
	Investissement	14 106 749,41 €	11 558 641,34 €	- 2 548 108,07 €
	Total	25 326 659,77 €	26 297 014,40 €	+ 970 354,63 €
2021	Fonctionnement	11 458 741,16 €	15 292 622,25 €	+ 3 833 881,09 €
	Investissement	10 468 385,16 €	9 089 734,20 €	- 1 378 650,96 €
	Total	21 927 126,32 €	24 382 356,45 €	+ 2 455 230,13 €
2022	Fonctionnement	12 645 054,49 €	17 192 785,93 €	+ 4 547 731,44 €
	Investissement	13 425 509,43 €	13 534 984,47 €	- 109 475,04 €
	Total	26 070 563,92 €	30 727 770,40 €	+ 4 657 206,48 €
2023	Fonctionnement	12 823 057,96 €	17 166 684,90 €	+ 4 343 626,94 €
	Investissement	11 455 119,72 €	9 575 154,18 €	- 1 879 965,54 €
	Total	24 278 177,68 €	26 741 839,08 €	+ 2 463 661,40 €
2024	Fonctionnement	14 528 082,05 €	17 284 698,99 €	+ 2 756 616,94 €
	Investissement	11 118 264,06 €	10 500 309,69 €	- 617 954,37 €
	Total	25 646 346,11 €	27 785 008,68 €	2 138 662,57 €

NB : ce résultat est à analyser en prenant en compte des excédents antérieurs capitalisés (intégrant également les emprunts réalisés).

En 2016, hors reprise des excédents antérieurs capitalisés, le résultat de l'année était déficitaire (baisse de la marge de manœuvre). Par ailleurs, des emprunts pour un montant de 1,5 millions d'€ ont été contractés pour le financement de plusieurs opérations (cf. ci-dessous). Sans ces débloques, le résultat de l'exercice aurait été déficitaire d'autant.

En 2017, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 1 111 933,45 €. Le résultat de l'exercice est de 1 432 126,07 €, la marge de manœuvre est à nouveau en hausse. Par ailleurs, plusieurs emprunts ont été contractés ou débloqués :

- Déblocage 100 000 € supplémentaire de crédit relais sur le BA îlot Woerth,
- Emprunts PLAI et PLUS pour 963 500 € contractés auprès de la CDC (transfert OPUS prévu).
- Ces emprunts contribuent au résultat de l'exercice. Sans ces emprunts, le résultat de l'exercice aurait été négatif (- 742 807,38 €).

En 2018, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 1 432 127,38 €, le résultat de l'exercice est de 696 635,98 € (2 128 763,36 € - 1 432 127,38 €). Les emprunts « caisse des dépôts et consignations

» ont été transférés à OPUS.

A noter : depuis la mise en œuvre de la redevance incitative, les recettes de redevances du 2^e semestre du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, de l'ordre de 950 000 € sont encore imputés sur le budget annexe de l'exercice précédent, alors que les factures sont émises fin janvier de l'année suivante, et leur recouvrement être effectif qu'en février de l'année suivante. Sans ce rattachement à l'exercice précédent, les résultats d'exercice seraient amputés du montant de la redevance 2^e semestre. Par exemple, pour 2018, le résultat aurait été négatif : env. – 254 000 € (696 000 € - 950 000 €).

En 2019, aucun emprunt n'a été contractualisé, ni en 2020. Le rattachement de la redevance « OM » du second semestre de chaque année reste imputé sur l'année en cours, bien que la recette ne soit perçue qu'en N+1, en fin de 1^{er} trimestre. Le besoin de trésorerie est compensé par une ligne de trésorerie ouverte pour 900 000 €, et débloquée selon les besoins (en montant et période).

En 2021, sans l'emprunt contracté à hauteur de 755 000 €, le résultat aurait été de 1 700 230,13 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 970 354,63 €. L'exercice 2021 a donc généré un excédent de 1 484 875,50 € (dont 755 000 € d'emprunt, soit 729 875,50 € sans ce nouvel emprunt). Le résultat au 31/12/2021 intégrant l'excédent N-1 est donc porté à 2 455 230,13 €.

En 2022 : les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 2 455 230,13 €. Le résultat de l'exercice est de 2 201 976,35 €, la marge de manœuvre est en hausse.

En déduisant du résultat d'exercice l'emprunt d'1 million d'€, et la vente de l'hôtel d'entreprises pour 630 000 €, le résultat aurait été de 571 976,35 €. Le refinancement de l'emprunt sur le bâtiment d'activités pôle bois a permis également de réduire les charges annuelles (étalement de l'emprunt sur 10 ans supplémentaires).

En 2023, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 4 657 206,48 €. Le résultat de l'exercice est de – 2 193 545,08 €. La marge de manœuvre s'est réduite de moitié, compte tenu des investissements lourds pris en charge (construction des sites enfance de Hegene, Durrenbach et Woerth, hall du site économique de Woerth notamment), et de cofinancements qui n'ont pas encore été encaissés (près de 800 000 € de subventions européennes, également des subventions importantes de la CAF et de la CeA attendues cette année, et FCTVA non perçu sur les sites de Durrenbach et Hegene (construction sur sol d'autrui – terrains non encore acquis).

Cet excédent est fléché sur la fin des travaux du site périscolaire intercommunal de Woerth et sur le site de Preusdorf (travaux réalisés sans appel à l'emprunt).

En 2024, les reports de l'exercice N-1 s'élevaient à 2 138 662,57 €. Le résultat de l'exercice est de – 324 998,83 €. La marge de manœuvre se réduit faiblement. Des subventions importantes n'ont cependant pas encore été encaissées sur des opérations déjà fortement financées. Un montant important de cofinancements est prévu en 2025 (plus de 2 000 000 € sur le budget principal, plus de 1 000 000 € pour le site économique nord de Woerth, aucun cofinancement prévu pour le projet « BATI » et « Fleckenstein » en 2025, mais fléché pour 2026).

Par ailleurs, une partie de la recette de redevance de la régie du Fleckenstein concernant 2024 a été encaissée début 2025 (36 943 € : recette attendue pour 2025 augmentée à due concurrence).

La vente du bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach pour 1 282 110 € a permis de limiter le résultat négatif de l'exercice.

Aucun emprunt n'a été conclu en 2024.

L'excédent constaté est fléché sur la fin des travaux du site périscolaire intercommunal de Woerth et sur le site de Preusdorf (travaux réalisés sans appel à l'emprunt), ainsi que sur le financement du transport des enfants vers les sites périscolaires intercommunaux.

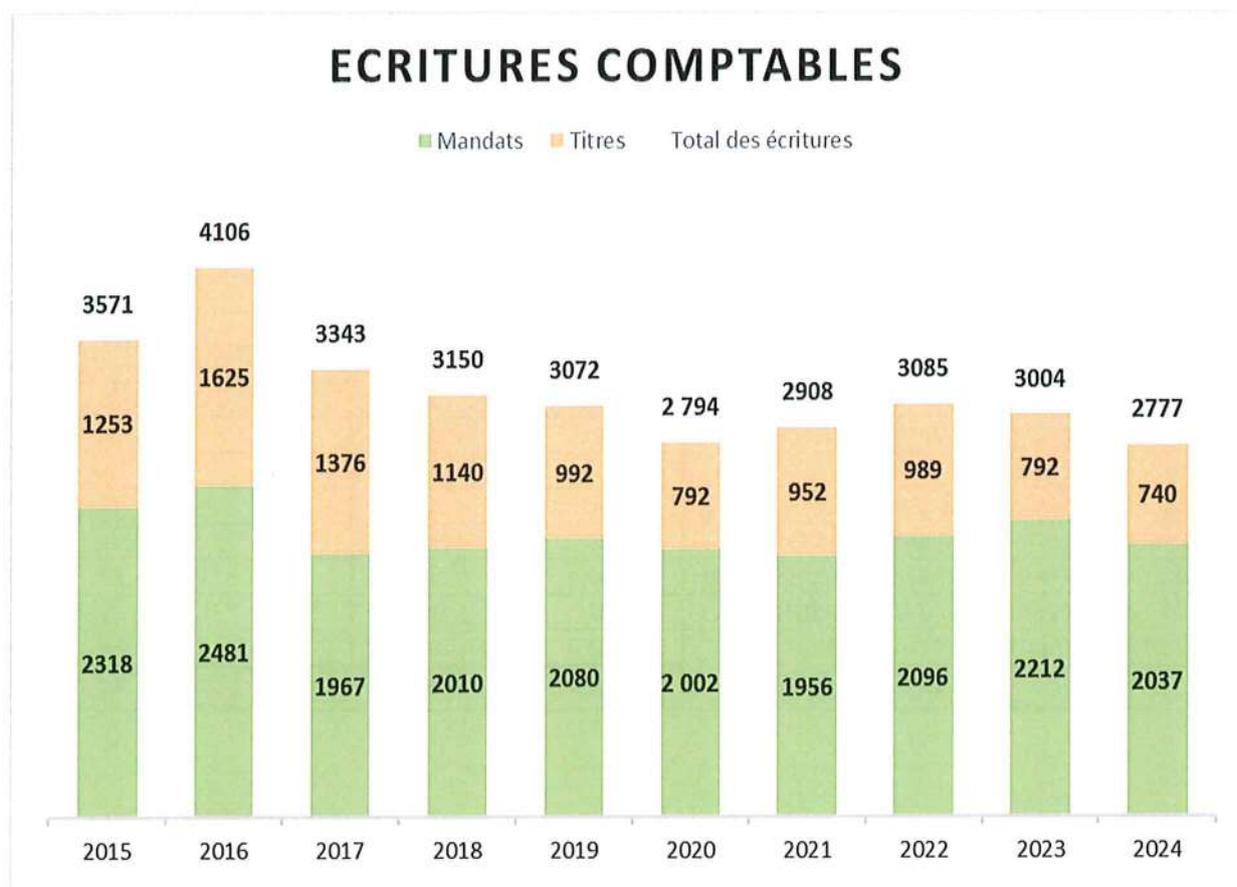
Résultats sur l'année considérée (en déduisant les reports excédentaires ou déficitaires de l'année précédente) :

Années	RESULTAT	REPORT N-1	RESULTAT HORS REPORT
2016	1 111 933,45 €	1 292 404,58 €	- 180 471,13 €
2017	1 432 127,38 €	1 111 933,45 €	+ 320 193,93 €
2018	2 128 763,36 €	1 432 127,38 €	+ 696 635,98 €
2019	2 115 746,33 €	2 128 763,36 €	- 13 017,03 €
2020	970 354,63 €	2 115 746,33 €	- 1 145 391,70 €
2021	2 455 230,13 €	970 354,63 €	1 484 875,50 €
2022	4 657 206,48 €	2 455 230,13 €	2 201 976,35 €
2023	2 463 661,40 €	4 657 206,48 €	- 2 193 545,08 €
2024	2 138 662,57 €	2 463 662,57 €	- 324 998,83 €

Les restes à réaliser :

Années	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat tenant compte des RAR
2016	Pas de RAR			
2017	Pas de RAR			
2018	192 072,43 €	100 000,00 €	92 072,43 €	2 036 690,93 €
2019	1 168 467,04 €	0,00 €	1 168 467,04 €	947 279,29 €
2020	1 088 205,35 €	59 916,00 €	1 028 289,35 €	- 57 934,72 €
2021	790 249,23 €	59 916,00 €	730 333,23 €	1 724 896,90 €
2022	3 951 556,70 €	0,00 €	3 951 556,70 €	705 649,78 €
2023	1 083 579,36 €	213 541,56 €	870 037,80 €	1 593 623,60 €
2024	1 524 833,10 €	113 727,81 €	1 411 105,29 €	727 557,28 €

1.3.5. Les écritures.



Si une hausse de 15% de 2015 à 2016 était à constater, la tendance s'est inversée entre 2016 et 2017 avec une baisse de près de 23 %, pour revenir à un niveau d'émissions classiques. La baisse du nombre d'écritures entre 2017 et 2020 se poursuit (-19 %). La forte variation des écritures en 2016 est essentiellement due au budget annexe de collecte et traitement des ordures ménagères.

Depuis, un travail d'optimisation des écritures est effectué, dans la poursuite d'un objectif d'efficacité des services (limitation des commandes de très faible montant, factures globalisées, modification d'échéances mensuelles à trimestrielles, semestrielles ou annuelles, ...). La baisse constatée en 2020 est due notamment à la pandémie de covid 19. Depuis, le nombre d'écritures est revenu à une moyenne de 3 000 annuelle.

RECAPITULATIF DES ECRITURES COMPTABLES POUR 2024

NOMBRE TOTAL D'ECRITURES		Mandats ordinaires	Mandats annulatifs	Titres ordinaires	Titres annulatifs	Total écritures
		Dernier n° de mandat	Dernier n° de mandat	Dernier n° de titre	Dernier n° de titre	Par budget
00400	BUDGET PRINCIPAL	1 635	22	538	1	2 196
00402	BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN	83	0	8	0	91
00403	BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES	0	0	0	0	0
00401	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	21	2	4	0	27
00405	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	11	2	4	0	17
00404	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	33	2	7	0	42
00406	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	14	0	10	0	24
00409	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	7	0	0	0	7
00417	BUDGET ANNEXE ZAC LEMBACH	0	0	0	0	0
00407	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	2	0	2	0	4
00411	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	48	0	50	5	103
00412	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	4	1	3	0	8
00413	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	36	0	54	0	90
00415	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	39	1	19	3	62
00414	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITE ESCHBACH	32	0	21	0	53
00416	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	42	0	11	0	53
TOTAL		2 007	30	731	9	2 777

2. L'approche financière sous l'angle administratif.

2.1 Le portage des opérations par l'excédent du budget principal.

Le budget principal contribue largement à la couverture des besoins financiers pour les budgets annexes. L'excédent du budget principal affecté à la couverture des besoins sur les budgets annexes s'est élevé à (+ = avance, - = remboursement d'avance) :

Année	Détail	Total	Total cumulé
2016/REEL	SF	+ 244 973,04	244 973,04
	SI	+ 2 588 099,31	2 588 099,31
	TOTAL	+ 2 833 072,35	2 833 072,35
2017/REEL	SF	+ 39 959,09	284 932,13
	SI	+ 789 574,78	3 377 674,09
	TOTAL	+ 829 533,87	3 662 606,22
2018/REEL	SF	+ 36 827,91	321 760,04
	SI	-129 525,71	3 248 148,38
	TOTAL	-92 697,80	3 569 908,42
2019/REEL	SF	-120 290,48	201 469,56
	SI	+ 1 253 613,26	4 501 761,64
	TOTAL	+ 1 133 322,78	4 703 231,20
2020/REEL	SF	+ 2 567,13	204 036,69
	SI	-427 983,83	4 073 777,81
	TOTAL	-425 416,70	4 277 814,50
2021/REEL	SF	+ 112 585,75	336 622,44
	SI	-1 558 347,80	2 515 430,01
	TOTAL	-1 445 762,05	2 852 052,45
2022/REEL	SF	-29 818,65 €	306 803,79 €
	SI	+ 1 170 736,28 €	3 686 166,29 €
	TOTAL	+ 1 140 917,63 €	3 992 970,08 €
2023/REEL	SF	88 170,00 €	394 973,79 €
	SI	747 109,37 €	4 433 275,66 €
	TOTAL	835 279,37 €	4 828 249,45 €
2024/REEL	SF	- 51 828,96 €	343 144,83 €
	SI	77 224,34 €	4 510 500,00 €
	TOTAL	25 395,38 €	4 853 644,83 €
2025/PREV	SF	7 775,17 €	350 920,00 €
	SI	- 423 214,62 €	4 087 285,38 €
	TOTAL	- 415 439,45 €	4 438 205,38 €

Cet excédent permet de limiter la contractualisation d'emprunts sur des opérations individualisées en budgets annexes.

Le déficit constaté sur les opérations faisant l'objet d'un budget annexe est issu pour l'essentiel par

un décalage entre les dépenses relatives à l'opération (construction de bâtiments, aménagement de zones d'activités), et les recettes générées (loyers, vente de terrains, cofinancements de projets). Pour ces opérations, un objectif d'équilibre a été calculé (opération équilibrée, voire positive à terme).

Il est à noter cependant que certaines opérations individualisées sur un budget annexe ne pourront pas être excédentaires à terme au vu du montage financier, ce résultat étant issu non pas d'une mauvaise gestion mais de choix politiques affirmés.

Les avances du budget principal devraient cependant se réduire sur les années à venir, au regard de la prévision de vente de terrains sur les zones d'activités (Woerth et Eschbach). Ces évolutions permettront d'envisager de nouveaux portages d'opérations au prochain mandat, évitant ainsi des emprunts bancaires et prise en charge d'intérêts.

Détails : cf. tableau annexe 2 au budget : « tableau des écritures internes » et tableau de suivi interne.

2.2. Les autres écritures internes entre budgets.

Plusieurs écritures internes entre le budget principal et les budgets annexes sont réalisées. Ces écritures permettent d'imputer sur les budgets annexes des frais généraux imputés initialement sur le budget principal. Il s'agit essentiellement des frais de poste et des frais d'assurances. Cf. tableau annexe n°2 au budget.

Années	Contributions du bud ppal aux BA	Détails	Remboursements des BA au budg principal
2016	292 000 €	CADT : 40 000 € (2 ans) ZA Sud de Woerth : 105 000 € BATI : 147 000 €	Personnel : 59 500 € Assurances : 10 500 € Total : 70 000 €
2017	159 100 € prévus, 75 474 € réalisés	CADT : 10 000 € Reversement DETR : 149 100 € prévus, 65 474 € réalisés	Personnel : 257 000 € Assurances : 15 050 € 272 050 €
2018	276 026 € prévus, 235 000 € réalisés (DETR reportée en 2019)	CADT : 20 000 € Reversement DETR : 41 026 € Autofinancement résidence seniors : 215 000 €	Personnel : 150 000 € Assurances : 15 050 € Total : 165 050 €
2019	103 626 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 € Reversement de la DETR du budget principal au budget annexe ZAC Sud de Woerth : 83 626 €	Personnel : 103 500 € Assurances : 15 050 € Total : 118 550 €
2020	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 93 500 € Assurances : 15 050 € Total : 108 550 €
2021	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 93 500 € Assurances : 17 550 € Total : 111 050 €
2022	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 173 500 € Assurances : 16 550 € Total : 190 050 €
2023	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 164 000 € Assurances : 14 550 € Total : 178 550 €

2024	20 000 €	CADT : contribution annuelle au titre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 153 950 € Assurances : 14 550 € Loc locaux OM : 5 500 € Total : 174 000 €
2025 PREVISIONNEL	20 000 €	CADT : contribution annuelle autitre des prises en charge par la régie du Fleckenstein : 20 000 €	Personnel : 155 450 € Assurances : 13 550 € Loc locaux OM : 5 500 € Total : 174 500 €

2.3. Les flux financiers croisés au sein du bloc communal (communes – communauté de communes).

Cinq types de flux sont mis en œuvre (de manière permanente ou ponctuelle) entre les communes et l'intercommunalité :

- Les attributions de compensation,
- Les projets partagés faisant l'objet d'un financement par la communauté de communes et les communes : Aucun cofinancement prévu en 2025,
- Les opérations sous mandat/commons suite à délégations de maîtrise d'ouvrage ou contractualisation (projets d'itinéraires cyclables, sites enfance),
- Les prises en charges de frais (locaux périscolaires, frais de propriété au CADT Fleckenstein),
- Les opérations mutualisées (groupements de commandes/négociations groupées).

Un pacte de gouvernance précisant les relations entre l'intercommunalité et les communes a été mis en œuvre tout au long de l'année 2022. Il se concrétise notamment par le renforcement de l'expertise intercommunale en appui et accompagnement des communes. La création de deux postes à temps plein (service administratif et service technique BQMAT en 2023 a permis de concrétiser cet appui aux communes et le développement du partenariat communes-communauté de communes). Cet appui aux communes est en place depuis début 2024.

Une démarche de projet de territoire a été engagée en 2024 dans la suite de ce pacte de gouvernance. Les travaux sont en cours et la communauté de communes bénéficie de l'appui de l'association « Citoyens et Territoires », après avoir été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt sur la gouvernance communes-communautés de communes.

Des réflexions en vue de mettre en place et en complément un pacte financier et fiscal, permettant d'intégrer un volet fiscal (fiscalité induite dans les communes au vu de projets intercommunaux), ouvert au précédent mandat, restent en cours.

Enfin, à la suite des réflexions engagées par la commune de Merkwiler-Pechelbronn en vue d'un changement d'intercommunalité (de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à la communauté de communes de l'Outre Forêt), un travail de recensement des conséquences financières d'un tel changement a été mené en interne. La mise en œuvre effective de cette réflexion conduisant à des échanges financiers entre la commune concernée et la communauté de communes, voire entre la communauté de communes quittée et la communauté de communes d'adhésion, se fera selon les avancées de la commune de Merkwiler-Pechelbronn, cette dernière ayant fait réaliser

un audit financier et juridique des conséquences d'une telle décision. Cet audit a conduit la commune de Merkwiller-Pechelbronn à faire une proposition financière à la communauté de communes. Cette proposition, tenant en quelques lignes, ne précise pas les conditions de détermination des chiffres indiqués et ne comprend aucune approche relative à la prise en compte des conséquences de ce projet communal sur les services publics locaux et leurs exploitants, les habitants, écoles, associations et entreprises locales. La commune de Merkwiller-Pechelbronn s'affirmant comme étant le berceau mondial du pétrole, sa décision emporte également de lourdes conséquences sur l'héritage historique et industriel du territoire de Pechelbronn, sur l'avenir de la collection du musée, le soutien à l'association des amis du musée du pétrole dont le siège est à Merkwiller-Pechelbronn, et sur les dépenses en lien avec cette thématique (notamment la conservation du musée auprès du parc naturel régional des Vosges du nord). Sur ces interrogations, la commune n'a apporté aucune information et a marqué son désintérêt. La communauté de communes a, à ce titre, informé la commune qu'en l'état, il ne lui est pas possible d'approuver la proposition. En parallèle, des contacts ont été établis fin 2023 avec une entreprise souhaitant conclure une convention de mécénat en vue de donner plus de visibilité au patrimoine pétrolier. Si la commune de Merkwiller-Pechelbronn pourrait jouer un rôle central dans cette démarche, la communauté de communes pourrait tout de même poursuivre ses réflexions sans cette dernière.

2.3.1. Les attributions de compensation et leur révision.

Les attributions de compensation (AC) ont été mises en place suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique au 01/01/2000. Au 01/01/2002, les communes de Woerth et Goersdorf, intégrant l'intercommunalité, se sont vus également appliquer ce régime fiscal.

Par la suite, avec la fermeture d'une entreprise importante du territoire, la communauté de communes a institué une fiscalité mixte. A la fusion de 2008 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn, le régime de TPU et les attributions de compensations a été mis en place sur le territoire réuni des deux intercommunalités. Leur montant a été révisé en 2016 en application de la loi NOTRe et du transfert de compétences relatif aux zones d'activités économiques. Deux communes concernées ont vu leur attribution réduite suite à décision de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et du conseil communautaire. Par ailleurs, les périodicités de reversement ont été revues en 2016 (passage d'un versement mensuel à un versement semestriel).

En 2021, une procédure de révision libre a été engagée, afin de supprimer les attributions de compensation négatives (versements des communes à l'intercommunalité). 11 communes sont concernées par la démarche visant à assurer une stabilité financière pour l'intercommunalité, les suppressions de reversement de 6 communes étant compensées par une baisse des AC de 5 communes, sur la base de critères définis en commission. Une seule commune a refusé la proposition : Merkwiller-Pechelbronn. Par ailleurs, début 2022, une révision libre a été mise en œuvre afin de supprimer la réduction des AC des communes de Woerth et Lembach concernant la compétence zones d'activités. Aussi, dès validation de cette modification, les deux communes concernées retrouvent leurs recettes et reprennent à leur niveau les dépenses relatives à ces zones dont les équipements sont à rétrocéder de l'intercommunalité aux communes. Les nouveaux montants d'AC, arrondis à l'€, sont effectifs depuis la prise de délibération de la communauté de communes n°007.2022 du 21/03/2022.

La CLECT s'est réunie en 2019, afin d'étudier les transferts de charges liées au dernier transfert de compétences (eau et GEMAPI/Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce transfert de compétences n'a pas eu d'impact sur les attributions de compensation, la GEMAPI étant financée par une taxe spécifique, mise en place en parallèle du transfert de compétence.

La CLECT doit encore se prononcer sur le transfert de charges lié au transfert de compétences mobilité (acté début 2021) et bilinguisme-transfrontalier (acté début 2024), et sur la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal si des impacts sont identifiés sur les attributions de compensation.

Début 2022, et en respect avec le code général des impôts, un rapport quinquennal sur les attributions de compensation a été rédigé et présenté en CLECT le 28/02/2022. Il a été présenté en conseil communautaire le 21/03/2022 et a donné lieu à une délibération (n°008.2022). Il n'y a pas eu de changements depuis.

AC en vigueur à compter du 01/01/2023 (dépense de l'intercommunalité imputée en section de fonctionnement du budget principal) :

BIBLISHEIM	69 135 €
DIEFFENBACH LES WOERTH	0 €
DURRENBACH	53 816 €
ESCHBACH	11 578 €
FÖRSTHEIM	3 055 €
FROESCHWILLER	3 146 €
GOERSDORF	8 050 €
GUNSTETT	14 793 €
HEGENEY	0 €
KUTZENHAUSEN	115 175 €
LAMPERTSLOCH	9 257 €
LANGENSOULTZBACH	6 562 €
LAUBACH	0 €
LEMBACH	41 874 €
LOBSANN	0 €
MERKWILLER PEHELBRONN	95 516 €
MORSBRONN LES BAINS	18 343 €
NIEDERSTEINBACH	4 553 €
OBERDORF SPACHBACH	0 €
OBERSTEINBACH	2 895 €
PREUSCHDORF	119 430 €
WALBOURG	5 492 €
WINGEN	0 €
WOERTH	115 786 €
TOTAL	698 456 €

Reversements aux communes effectué en deux versements par an à hauteur de 50% (349 228 € en juillet puis en décembre).

Pas de reversements des communes demandé une fois par an en fin d'année.

2.3.2. Les projets partagés.

Les projets partagés, financés par le bloc communal (financement conjoint des communes et de la communauté de communes), comprennent les fonds de concours et les subventions exceptionnelles.

Par le passé :

- *Fond de concours projet expérimental de télémédecine en milieu rural avec Obersteinbach – (2022 – soldé)*
- *Fond de concours schéma des mobilités douces – itinéraires cyclables (2012-2019 – soldé),*
- *Fourniture de matériels « covid 19 » (2020 – soldé)*
- *Programme « zéro phytos » (2018 – soldé)*
- *Subventions exceptionnelles (en cours : aménagement numérique du territoire jusqu'en 2025 : dernière année).*

- Fonds de concours « itinéraires cyclables » (soldé sauf pour les amortissements) :

Mise en place : 2012 (premiers encaissements).

Durée : 8 ans.

Fin : 2019.

Amortissement : sur 20 ans à partir de 2013 jusqu'à 2032 pour le 1^{er} versement, 2039 pour le dernier versement.

Ce fonds de concours a permis un financement par le bloc communal de la réalisation du schéma de circulations douces, dont la 3^e tranche est en cours de finalisation. Les montants ont été calculés avec une part de solidarité, une part habitants et une part site propre. L'ensemble des communes contribue à cette opération sauf une (Dieffenbach-les-Woerth). Le manque à gagner pour la communauté de communes s'élève au total à 13 000 € (1 625 € X 8 ans).

A compter de 2020, fin du reversement de 59 812,50 € annuels (61 437,50 € - 1 625 € représentant la part annuelle de Dieffenbach-les-Woerth qui n'a pas été versée à ce jour).

Seuls les amortissements de ce fonds de concours sont encore effectués chaque année.

- Fonds de concours « aménagement numérique du territoire » : transformé en subventions exceptionnelles sur demande de la trésorerie, pour le financement de l'aménagement numérique du territoire.

Mise en place : 2016.

Durée : 10 ans - 24 communes participantes. Fin : 2025 (année 10 sur 10).

Ces subventions exceptionnelles permettent un financement par le bloc communal de la réalisation de l'aménagement numérique du territoire. Un premier versement a été effectué en 2017, pour les années 2016 et 2017. Ces versements sont calculés au regard du nombre de prises théoriques à installer. Pour chaque année, la recette attendue par la communauté de communes s'élève à 84 367,50 €.

En contrepartie de ces cofinancements communaux, la communauté de communes prend en charge la contribution du territoire à la Région Grand Est, pour un montant total de 1 406 125 €. Cette contribution devait initialement être versée sur 4 ans (2018-2021). Le dernier versement a pu être effectué fin 2020.

Recette annuelle pour la communauté de communes jusqu'en 2025 (inclus) : 84 367,50 € (compte 7788).

Dépense correspondante : 1 406 125 € de 2018 à 2020. Part EPCI : 562 450 €, Part communes : 843 675 € (communauté de communes 40% de la contribution, communes 60%).

- Acquisition de masques et thermomètres dans le cadre de la lutte contre la pandémie en 2020 (soldé).

Un accord a été mis en place en 2020 pour la fourniture de masques-thermomètres destinés à la lutte contre la pandémie de covid 19 avec une prise en charge partielle de l'intercommunalité (et de la CeA).

L'émergence d'une pandémie mondiale et la situation d'urgence en découlant a conduit le bloc communal à s'entendre sur l'achat de masques grand public et pour les agents-élus du territoire, ainsi

que l'achat de thermomètres. La communauté de communes a assuré les commandes, réceptions des livraisons et diffusions des matériels, ainsi que les demandes de cofinancements. La communauté de communes a également décidé de contribuer partiellement à ces achats.

Un décompte financier a été réalisé, une délibération prise en conseil communautaire le 31/05/2021 (n°034.2021) a défini les modalités de remboursement par les communes, des frais engagés par la communauté de communes, et leur montant, tenant compte des éléments ci-dessus précisés.

La communauté de communes a évalué les dépenses liées à la pandémie à ce jour à près de 400 000 € (cf. détail tableau de suivi spécifique).

En 2023 est prévu le remboursement du solde de l'opération d'organisation de « vaccinodromes » en partenariat avec la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains (cf. annexe 2 au budget – tableau des contributions). Le remboursement a été effectué et le dossier est clos avec le constat d'un partenariat efficace.

2.3.3. Les opérations sous mandat : Les délégations de MOA (Maîtrise d'ouvrage) et remboursements.

A l'occasion de la réalisation de divers projets, des opérations sous mandat ont été engagées, via des délégations de maîtrise d'ouvrage contractualisées par la communauté de communes avec d'autres collectivités. Ces opérations sous mandat permettent d'optimiser la réalisation du projet dont la compétence est partagée par un portage et une conduite de projet assurée par un des MOA (ex : sur largeurs de pistes cyclables, réalisations intra-muros...).

- Délégations de MOA de la communauté de communes vers d'autres collectivités :

Itinéraires cyclables :

Par le passé, avec les communes concernées par les itinéraires cyclables entre Walbourg et Walbourg gare : soldé.

Construction d'un accueil de loisir sans hébergement (ALSH) à Woerth : en cours.

Projet de construction d'un complexe école-salle polyvalente-ALSH à Woerth : délégation de MOA de la communauté de communes à la commune de Woerth : remboursement à la commune de la part intercommunale relative à l'ALSH (périscolaire).

Site enfance intercommunal à Woerth (dépense de la communauté de communes)	
Remboursement 2018	0 €
Remboursement 2019	96 411,56 €
Remboursement 2020	0 €
Remboursement 2021	0 €
Remboursement 2022	326 366,55 €
Remboursement 2023	584 056,46 €
Remboursement 2024	508 483,46 €
Total	1 515 318,03 €
Remboursement 2025 prévisionnel (solde)	546 769,00 €
Total général	2 062 087,03 €

- **Délégations de MOA de communes vers la communauté de communes (depuis 2015) :**

Concerne exclusivement les projets de réalisation découlant du schéma des circulations douces et d'un site enfance intercommunal (Hegeney). Il est précisé que la communauté de communes n'est compétente que pour les liaisons cyclables hors agglomération et pour une largeur type (2,50 m), les communes restant compétentes au sein de l'agglomération. Les délégations de maîtrise d'ouvrage mises en œuvre concernent donc les demandes de communes souhaitant profiter des études et travaux conduits par l'intercommunalité, pour élargir la piste (surlargeur), la prolonger à l'intérieur de l'agglomération, ou ajouter des équipements (éclairage public).

Itinéraires cyclables :

Durrenbach et Biblisheim, Sultz-Sous-Forêts et Kutzenhausen, Wingen-Litschhof et Nothweiler (allemande), Laubach et Eschbach, : soldés.

Site enfance intercommunal avec Hegeney (TTC)		Comptes équilibrés
	Avance (4581013)	Rembourst (4582013)
Remboursement 2021	0 €	0 €
Remboursement 2022	430 756,32 €	438 926,96 €
Remboursement 2023	486 891,77 €	396 458,44 €
Remboursement 2024	0,00 €	27 534,44 €
Total	917 648,09 €	862 919,84 €
Remboursement 2025 prévisionnel	4 438,28 €	71 198,55 €
	12 032,02 € (régularisation)	
Total opération*	934 118,39 €	934 118,39 €

*Opération sous mandat à solder en 2025 – délibération de régularisation selon le réel des travaux effectués prévu en 2025.

Itinéraires cyclables transfrontaliers avec la VGDF (TTC)		Comptes équilibrés
	Avance (4581026)	Rembourst (4582026)
Remboursement 2019	12 148,84 €	0,00 €
Remboursement 2020	193 082,24 €	210 059,17 €
Remboursement 2021	105 177,05 €	105 177,05 €
Remboursement 2022	179 782,67 €	178 096,92 €
Remboursement 2023	34 323,28 €	31 180,94 €
Remboursement 2024	18 834,32 €	18 834,32 €
TOTAL (soldé)	543 348,40 €	543 348,40 €

Dossier soldé.

Autres :

- Participation de la commune de Merkwiller-Pechelbronn à l'acquisition d'un bâtiment (anc. Hôtel Engel) : conc l'ancienne communauté de communes de Pechelbronn : soldé.

Autres prévisions en 2025 :

- Prévision de remboursement de la communauté de communes de l'Outre Forêt pour la maîtrise d'œuvre de l'axe incluant Lobsann-Soultz dont la maîtrise d'ouvrage de la CCSP lui a été déléguée (60 000 €).

2.3.4. Les prises en charge de frais et remboursements de frais.

La communauté de communes dispose de locaux communaux pour l'exercice de certaines compétences.

Bâtiment de la halte-garderie intercommunale de Morsbronn-les-Bains (transformée en micro-crèche en 2022) : mise à disposition gratuite de la commune à la communauté de communes.

Locaux périscolaires communaux : remboursement de frais selon conventions avec les communes concernées :

- Langensoultzbach,
- Durrenbach (terminé en 2024),
- Hegeneu (terminé en 2024),
- Woerth (mise à disposition par l'EHPAD de Woerth au sein de l'EHPAD (hôpital de Wissembourg - remboursement annuel de 1 350 € au CHU de Wissembourg au titre des frais de fonctionnement des locaux mis à disposition).

Ces remboursements de frais vont disparaître progressivement avec les ouvertures des derniers sites enfance prévus en 2025 et 2026 (Woerth et Preuschedorf).

La communauté de communes a organisé en partenariat avec les communes volontaires un service de garde périscolaire du matin via une expérimentation. 11 000 € de remboursement de frais est prévu au budget 2025 à ce titre. L'expérimentation devra faire l'objet d'une évaluation fin d'année scolaire (juin-juillet 2025) pour définir les suites à donner.

La communauté de communes remboursait également la commune de Lembach, pour les interventions de l'agent technique effectuées sur le site du Fleckenstein. Cette collaboration a pris fin en 2021. Depuis, les agents de l'équipe technique intercommunale se déplacent sur site de manière régulière (jusqu'à un déplacement tous les 2 jours en hiver pour assurer le bon fonctionnement de la chaudière).

La communauté de communes porte également des services partagés avec d'autres collectivités, via conventionnement. Chaque établissement prend en charge le paiement de sa part de fonctionnement du service, via un remboursement à la communauté de communes.

- Le service « EIE – FAIRE – France Renov » : initialement avec les communautés de communes de Wissembourg, Niederbronn-les-Bains, Basse Zorn, Outre Forêt, pays Rhéna et Basse Zorn, et l'ADEAN. Ce montage s'est terminé au 31/12/2020 avec transfert au PETR, effectif depuis cette date. La communauté de communes bénéficiait ensuite d'un agent à temps complet mis à disposition par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord), cet agent travaillant sur Haguenau 1 journée par semaine. Ce dispositif a évolué en 2024 puisque le financement du service France Renov a été intégré dans la contribution de base du PETR et ne fait dorénavant plus l'objet d'un dispositif spécifique pour la communauté de communes.

- Le service « CCAEP » avec la communauté de communes du pays de Wissembourg : un agent à temps partiel (80% - 28h/sem), effectuant 60% de son temps de travail à la CCSP, soit 16h, et 40% de son temps de travail à la CCPW, soit 12h. A la CCSP, son temps de travail représente 2 jours par semaine, un dédié aux dossiers intercommunaux, un dédié à l'appui aux communes. Ce service a évolué également, la communauté de communes du pays de Wissembourg ayant recruté un agent, l'agent partagé occupe depuis début 2025 un poste à 80% à la communauté de communes, au service de cette dernière et des communes membres.
- Le service « SIG » (Système d'Information Géographique), avec la communauté de communes de Wissembourg. Ce service est arrêté fin 2022 avec le départ de l'agent. Les chargés de mission ont été formés pour pouvoir exploiter les données du SIG, et les intégrations de données ainsi que la maintenance seront assurés via une prestation de service. Les communes continueront d'avoir un appui intercommunal via les chargés de mission intercommunaux et l'adhésion à l'ATIP via l'intercommunalité, pour ce qui concerne le SIG.

A noter, dans le cadre de l'engagement partenarial avec le SDEA Alsace Moselle, la chargée de mission transition écologique est mise à disposition à hauteur de 10% de son temps de travail au SDEA depuis 2019 (suite transfert de compétence AEP et GEMAPI).

Par le passé, la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a porté le projet d'étude de regroupement d'offices de tourisme, et à ce titre, la communauté de communes Sauer Pechelbronn a remboursé à la communauté de communes de Niederbronn-les-Bains les frais engagés à hauteur de 25%. Par la suite, l'Office de Tourisme L'Alsace Verte a été créé en 2019 à l'initiative des communautés de communes du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt, du Pays de Niederbronn-les-Bains et de Sauer-Pechelbronn. Il est fonctionnel depuis le 1er janvier 2020. Un rapport annuel spécifique à cet EPIC est établi et présenté annuellement en conseil communautaire (à compter de 2022).

Une coopération avec la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains a également été conclue pour le financement d'un service de vaccination à grande échelle sur le canton. Une prise en charge à hauteur de 50% des dépenses a été fixée : dossier soldé.

Enfin, la communauté de communes bénéficie de l'appui du parc naturel régional des Vosges du nord, pour ce qui concerne le patrimoine et l'inventaire de la collection intercommunale du musée du pétrole, et plus généralement pour un certain nombre de politiques publiques en lien avec le patrimoine, l'habitat, la transition écologique.

2.3.5. Les opérations mutualisées.

Plusieurs opérations ont été conduites de manière mutualisée par la communauté de communes et des communes volontaires adhérentes aux opérations.

Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) :

Depuis 2017, la communauté de communes propose aux communes un service d'accompagnement et de valorisation de dossiers de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce service, confié à un prestataire, permet aux communes ayant des travaux générant des économies d'énergie (rénovation de l'éclairage public, remplacement de fenêtres ou de chaudières, isolation...) d'effectuer pour

elles toutes les procédures pour déposer leurs dossiers auprès du Pôle National des CEE et de leur reverser la prime CEE correspondante, selon un tarif garanti.

Jusqu'en 2024, les primes transitaient par la communauté de communes qui les reversaient aux communes. Les communes contractualisent désormais directement avec le prestataire.

En 2024, 1 637,51 € de primes CEE ont été reversées à 3 communes : Biblisheim (1 074,86 € pour un remplacement de fenêtres et de chaudière), Niedersteinbach (51,15 € pour une rénovation d'éclairage public) et Wingen (511,50 € pour une rénovation d'éclairage public).

Depuis 2017, 21 communes ont bénéficié de plus de 460 000 € de primes CEE par le biais de ce dispositif.

Les groupements de commandes :

Groupement de commandes assurances :

Un groupement de commandes a été lancé en 2016, aux fins de mettre en place des nouveaux contrats d'assurance à la communauté de communes, et d'optimiser les garanties et cotisations pour les communes ayant décidé de se raccrocher au groupement de commandes.

A l'issue de la consultation, pour la communauté de communes, le syndicat des eaux et les 12 communes participantes, un gain de cotisations (avec des garanties identiques voire plus favorables) de 66 000 € (arrondi) est constaté, soit sur la durée des contrats de 5 ans 330 000 €. Cette action justifie d'étudier la création d'un service achats unifié sur le territoire, tel qu'indiqué dans le schéma de mutualisation.

Ce groupement de commandes est relancé en 2021, pour mise en place d'un nouveau « pack » d'assurances à compter du 01.01.2022 sur une durée de 5 ans. Le nombre de collectivités adhérentes est en hausse.

Un nouveau gain de cotisations est à noter de près de 150 000 € sur la durée du marché (5 ans – tous lots + assurance statutaire), à garanties équivalentes.

Le groupement de commande intègre la prise en charge d'un contrat de conseil et accompagnement en assurances pour la communauté de communes, accessible aux collectivités participantes au groupement de commandes.

A été réalisé en 2022 des études en vue de la mise en place d'un contrat d'assurance cybersécurité au niveau de la communauté de communes. Le contrat est effectif depuis le 01.01.2023. Il est prévu d'élargir ce contrat aux communes membres du groupement à l'occasion de la prochaine consultation (fin des contrats groupés au 13.12.2026).

Depuis 2023-2024, des tensions sur le marché assurantiel des collectivités locales sont importantes. De nombreuses collectivités voient leurs contrats résiliés par leurs assureurs, d'autres n'ont pas de propositions à l'issue de consultations de marchés publics. Cette tension entraîne des augmentations importantes des cotisations d'assurances, parfois hors tolérances, y compris pour la communauté de communes. Les collectivités refusant les hausses de cotisations imposées unilatéralement risquent de voir leurs contrats clos et se retrouver sans assurances. La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est également concernée et, pour éviter de ne pas être assuré, a accepté les dernières propositions financières des assureurs.

Lot 1 Responsabilité civile : CCSP + 19 communes + 1 SIVU

Lot 2 Protection fonctionnelle : CCSP + 19 communes + 1 SIVU

Lot 3 Protection juridique : CCSP + 19 communes + 1 SIVU

Lot 4 Automobile : CCSP + 18 communes

Lot 5 dommages aux biens et autres risques : CCSP + 19 communes

Lot 6 risques statutaires : 3 communes

Assurance cybercriminalité : CCSP

Groupement de commandes progiciel de gestion financière :

Un groupement de commande a également été lancé par le passé pour la mise en place d'un progiciel de gestion unique mutualisé sur l'ensemble du territoire (communauté de communes et communes). Le 1^{er} groupement a été organisé en 2013, et renouvelé en 2017. Pour l'hébergement et la maintenance du progiciel de gestion financière de la communauté de communes et des communes, un groupement de commandes est également en place et renouvelé à chaque échéance (échéance dernier contrat prolongé de 3 mois suite défaut de délibérations de certaines communes dans les délais). Le nouveau renouvellement de montage pour une mise en place au 01.04.2022 a été réalisé et est en cours (fin des contrats groupés au 31.03.2027).

Ce groupement regroupe la communauté de communes, les 24 communes membres, 2 SIVU, 2 associations foncières et la régie du Fleckenstein.

L'hébergement est intégralement pris en charge par la communauté de communes (8 553,60 € TTC/an soit 42 768 € TTC sur la durée du marché).

Groupement de commandes éclairage public (soldé) :

En 2017 : éclairage public (pour 7 communes, hors communauté de communes, qui a assuré l'expertise en lien avec la commune de Preuschedorf, dans le cadre de TEPCV).

Une consultation a été faite en 2019 pour le compte de 10 communes (+ la communauté de communes avec le remplacement de luminaires au parc économique de la Sauer). 7 communes ont par la suite notifié le marché (+ la communauté de communes).

Il était prévu, dans le cadre du schéma de mutualisation, d'étudier le développement des groupements de commandes au sein du bloc communal, via un service marchés publics mutualisé. La décision de renforcer l'équipe administrative pour apporter un appui aux communes a été prise en 2023, et s'est concrétisée début 2024 par la création de deux postes (agent administratif et agent technique en charge de la banque de matériels). Le service aux communes est aujourd'hui opérationnel, et repose sur une charte de gouvernance signée par l'ensemble des communes membres sauf une (Merkwiller-Pechelbromm).

Outre le portage de groupement de commandes, la communauté de communes participe également à plusieurs groupements de commande :

- Groupements de commandes mise à jour du DUERP RPS porté par le CDG67 : mise en œuvre opérationnelle en 2022 (démarrage de l'opération par le CDG67) : soldé.
- Groupement de commandes fournitures et services redevance incitative « OM » porté par la CC Wissembourg (jusqu'au 31.12.2025).
- Groupement de commandes pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics « alsacemarchepublic » porté par l'Eurométropole de Strasbourg et les collectivités fondatrices.

Démarche mutualisée de réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde et mise à jour-réalisation des plans communaux de sauvegarde, dicrim et plan iode.

Une consultation groupée pour cette réalisation a été organisée en 2023, avec la quasi-totalité des communes du territoire. La prestation conduira à la livraison des documents pour l'été 2025, et comprendra la simulation d'un exercice en vue d'activer et tester ce plan intercommunal de sauvegarde.

Autres démarches groupées :

- Assurance statutaire : porté par le CDG 67 jusqu'au 31.12.2027 CNRACL et IRCANTEC
- Reliure des registres d'actes : porté par le CDG67 jusqu'au Assurance 31.12.2026
- Mise à jour du DUERP : porté par le CDG67 adhésion prévue en 2025 (Délib 009.2025).

2.4. Les dotations de l'Etat (budget principal) et autres cofinancements.

2.4.1. La DETR (dotation d'équilibre des territoires ruraux) :

Plusieurs dossiers de dotation d'équipement des territoires ruraux sont en cours. Un tableau de suivi détaillé des cofinancements, subventions, est tenu en interne.

2.4.2. Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) :

Le territoire a perdu le bénéfice du FPIC en 2017. Un mécanisme de garantie a été activé par l'Etat, pour lisser la perte de recettes sur 3 ans, de 2017 à 2019.

FPIC perçu à la communauté de communes en :

2021 et + : 0 €
2020 : 60 245 €
2019 : 119 369 €
2018 : 166 161 €
2017 : 192 566 €
2016 : 213 763 €

Le territoire a pu encore bénéficier d'une enveloppe FPIC en 2020, suite à une disposition de la loi de finances pour 2020 fixant son montant à env. 50 % du FPIC perçu en 2019.

2.4.3. La DGF (dotation globale de fonctionnement) :

Depuis 2014, la perte de recette (la contribution) de la communauté de communes s'élève à près de 500 000 € (arrondi).

Montants €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de base + bonifiée	905 324	813 686	719 376	651 896	605 643	600 935	600 117	602 407
Dotation de compensation	517 670	506 372	496 573	482 775	473 078	461 840	453 396	447 578
DGF totale	1 422 994	1 320 058	1 215 949	1 134 671	1 078 721	1 062 775	1 053 513	1 049 985
Différence		- 102 936	- 104 109	- 81 278	- 55 950	- 15 946	- 9 262	- 3 528
Cumul			207 045	288 323	344 273	360 219	369 481	373 009

Montants €	2022	2023	2024	2025 prév.	2026 prév.	2027 prév.	2028 prév.	2029 prév.
Dotation de base + bonifiée	572 287 €	543 850 €	514 694 €	485 000 €				
Dotation de compensation	434 717 €	432 193 €	425 041 €	418 000 €				

DGF totale	1 007 004 €	976 043 €	939 735 €	903 000 €			
Différence	- 42 981 €	- 30 961 €	- 36 308 €	- 36 735 €			
Cumul	415 990 €	446 951 €	483 259 €	519 994 €			

L'Etat cofinçait également le fonctionnement de la MSAP (Maison des services Au Public) à hauteur d'env. 11 000 € par an. Le dispositif s'est étoffé avec la mise en place d'un Espace France Services, le cofinancement annuel étant augmenté à 30 000 € par an depuis 2020.

En 2023, le service s'est étendu avec la mise en place d'un dispositif de recueil (DR) permettant de gérer les demandes de titres d'identité (passeports et cartes d'identité), également cofinancé par l'Etat.

D'un équivalent temps plein (ETP) affecté à l'EFS (hors conseillère au numérique correspondant à 1 ETP – avec cofinancement de 15 000 €), le service est passé à 1,5 ETP (réparti sur 2 agents – hors agent N+1 du service), avec 4h/sem en complément tenu par un agent de la commune de Durrenbach via conventionnement. Le cofinancement apporté par l'Etat est fixé selon le nombre de dossiers traités. Le nombre d'usagers et de dossiers traité progresse à la hausse. Des statistiques d'activité sont tenus mensuellement par le service.

2.5. Les recettes autres et revenus des immeubles : Maison rurale, gymnase, banque de matériels (budget principal)... :

Tarifs inchangés depuis plusieurs années.

Concerne	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MROF (7062)	16 929 €	35 862 €	64 436,50 €	60 664,50 €	56 995,50 €	61 321,60 €
Gymnase (752)	12 316,30 €	12 316,30 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €
BQM (7088/3)	12 553,96 €	9 715,80 €	9 486,50 €	10 180,68 €	12 268,78 €	6 360,40 €

Concerne	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
MROF (7062)*	11 678,50 €	30 084 €	50 676,50 €	62 922,50 €	59 747,00 €	60 000,00 €
Vente billets spectacles/K'fet	A compter de 2024 (politique culturelle)				1 704,76 €	13 000,00 €
Gymnase (752)	8 494 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €	13 165,70 €
BQM (7083)	7 258 €	4 562,04 €	10 403,34 €	9 645,33 €	7 933,50 €	7 900,00 €

*Dont billets combinés Fleckenstein

A noter : forte augmentation des recettes de la MROF suite au développement des activités sur site, depuis la covid.

Autres recettes de mise à disposition de locaux encaissés :

Locaux de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach : bâtiment vendu en 2022.

Locaux du bâtiment d'activités pôle bois au parc économique de la Sauer à Eschbach : bâtiment vendu en 2024.

Hall sud du site économique nord de Woerth. Tarifs révisés pour application après travaux en cours courant d'été 2023 (recette annuelle de l'ordre de 130 000 € HT).

Espace tertiaire du RDC du 80 Grand'Rue à Woerth. : Tarifs révisés début 2023.

84 grand'rue à Woerth : Tarif fixe 500 €/mois (cf. bail précaire – délibération n°064.2018).

GP

RS

BATI n°20 Preuschkorf : bail précaire : 600 € TTC/mois.

Disponibilités en locaux :

Hall Clémenceau à Preuschkorf (K'ro) : réflexions en cours pour un usage en lien avec le patrimoine pétrolier et les services de la communauté de communes.

Site économique nord de Woerth : démolition en 2024 – promotion des futurs terrains.

Bâtiment innovant à Preuschkorf : engagement des démarches pour finaliser 2 plateaux dans le bâtiment côté droit au n°18.

Maison des services et des énergies : matériel animation + réserves collection du musée du pétrole.

Espace tertiaire du RDC du 80 Grand'rue à Woerth : 3 bureaux loués à ce jour sur 8 disponibles.

La centrale photovoltaïque de la maison des services et des associations (compte 7718) :

L'électricité produite par la centrale photovoltaïque de la MDSA est intégralement revendue à ES énergies dans le cadre d'une convention spécifique. La recette correspondante est de l'ordre de 14000 € en moyenne par an depuis 2008 (pour un coût net d'investissement d'env. 135 000 €, et sans frais d'entretien-maintenance). Ponctuellement, changement d'onduleurs. Compte 7718/75888.

Total encaissé depuis l'origine : 212 041,19 €.

Changement des onduleurs en 2022 pour 8 760 € TTC.

Opération de nettoyage des panneaux photovoltaïques prévu début 2025.

2009 : 10 052,90 €	2015 : 17 053,03 €	2021 : 13 460,07 €	
2010 : 20 091,62 €	2016 : 4 811,41 €	2022 : 11 589,16 €	
2011 : 14 617,22 €	2017 : 28 408,26 €	2023 : 7 751,22 €	
2012 : 16 570,64 €	2018 : 15 070,10 €	2024 : 14 201,05 €	
2013 : 15 955,07 €	2019 : 14 420,55 €	2025 prév : 13 000,00 €	
2014 : 17 112,14 €	2020 : 5 077,80 €		

Terrains sur zones d'activités : tarifs en vigueur (juin 2023 délib 044.2023) :

Parc économique de la Sauer : 3 900 € HT/are

Zone d'activités sud de Woerth : 3 500 € HT/are (vitrine) 3 100 € HT/are (arrière)

Zone d'activités de Lembach : 3000 € TTC/are (délibération 090.2019)

Terrains sur le site économique nord de Woerth : tarif restant à fixer.

2.6. Les assurances.

Les frais d'assurances sont imputés sur le budget principal, hormis les assurances DO TRC rattachées aux projets faisant l'objet d'un budget annexe.

Un suivi annuel des contrats d'assurance (cotisation, sinistralité) est réalisé chaque année depuis 2022 par notre prestataire (Risk part), consultable à la communauté de communes.

Des écritures internes sont passées entre le budget principal et les budgets annexes pour répercuter une quote-part d'assurances sur ces derniers (cf. annexe 2 tableau des écritures internes).

A noter : les tensions sur le marché des assurances des collectivités territoriales entraînent de fortes hausses de cotisations, que l'établissement a pour l'heure accepté bien que non prévues contractuellement, pour ne pas risquer une résiliation dommageable, et pour suite les conseils du consultant en assurances de la communauté de communes.

2.7. Le tableau des contributions.

Un tableau détaillé des contributions et cofinancements est réalisé annuellement. Ce tableau reprend les dépenses relatives notamment aux organismes ou la communauté de communes est adhérente, et ou la communauté de communes est compétente mais fait assurer le service par un autre organisme. Ce tableau est annexé au budget annuel.

Cf. annexe 1 tableau des contributions – communiqué avec le rapport de présentation. Point détaillé des prévisions et réalisations en séance.

2.8. Le patrimoine immobilier (achats-ventes de terrains et bâtiments).

Portage d'acquisitions par l'EPF d'Alsace (Etablissement Public Foncier) :

Portage ZA thermale : fin de portage prévu en 2022 avec rachat des parcelles en 2023 : réalisé/soldé.

Portage domaine du Liebfrauenberg : Acquisition (19.12.2024) et convention de portage signée.

Portage maison et terrain route de Haguenau à Morsbronn-les-Bains : sollicitation EPFA.

A envisager : sollicitation EPFA pour l'acquisition de la maison contigu à l'ancien restaurant de la gare à Morsbronn-Les-Bains (perspective d'intégration dans le projet de site d'hébergement touristique intercommunal).

Acquisitions ou ventes depuis 2020 :

2020		
Budget principal	frais acquisition parcelle Schwartz maîtrise foncière Carreau Clémenceau Preuschdorf	144,00 €
	Acquisition parcelle Schwartz maîtrise foncière Carreau Clémenceau Preuschdorf	130 000,00 €
ZAC sud Woerth	Vente de terrain SCI Linkia ZA Woerth Sud	92 482,50 € HT - 110 979,00 € TTC
ZAC Sormatt Lembach	Frais de notaires suite vente commune Lembach et comcom Durrenbach	1145,19 € HT - 1 367,23 € TTC
2021		
Budget principal	Vente du terrain Stoetzel Preuschdorf solde	22,10 €
	Cession terrain SEM les Cybéliades à la commune de Merwiller Pechelbronn	8 002,00 €
ZAC Eschbach	Vente de terrain à la SARL ALM MECA/SCI de l'Avenir (via notaires SOGEFIMUR)	82 200,50 € HT / 97 499,94 € TTC
	Vente de terrain à la SARL ALM MECA/SCI de l'Avenir (via notaires Alsabail)	82200,50 € HT / 97 499,94 € TTC
ZAC Sud Woerth	Vente de terrain à la SCI AJEPA (ABRANTES Jean-Paul via notaires)	38 665 € HT / 45 183,22 € TTC
	Vente de terrain à la Sté civile patrimoniale JRT Bricka (via notaires)	128 617,50 € HT / 150 300,07 € TTC
Ilot Woerth	Cession du local frigorifique à Woerth section 3 parcelle 91	10 000 € HT / 10 000 € TTC
2022		
ZAC Sud Woerth	Vente de terrain MSJLI STOLZ (via Notaire)	77691€ HT - 90 914,54 € TTC
Batiment d'Activités	Vente de l'hôtel d'entreprises SCI Acc Immo	630 000 €
2023		
Budget principal	Vente camion (9 500 €) + 2 bennes (2 400 €)	11 900 €
Budget principal	Délibération n°066.2023 - Vente tondeuse Nilisfif City Ranger avec brosses de désherbage	20 400 € TTC
Budget annexe ZA thermale	Acquisition de terrain pour la ZAC Thermale de Morsbronn (via EPF d'Alsace)	233 003,47 € HT – 235 596,50 € TTC

ZAC Willenbach	Vente de terrain à la société ISRI France (via notaires Ringeisen et Hilt)	20 756.83 €
2024		
Budget principal	Acquisition du domaine du Liebfrauenberg avec portage par l'EPFA	Portage EPFA (850 000€)
Budget principal	Acquisition terrain périscolaire Preuschkorf (via Notaire)	A l'euro symbolique 1 €
Budget principal	Acquisition camion avec remorque et grue de chargement	80 000€ TH/ 96 000 € TTC
Budget principal	Acquisition minibus Citroën	38 960 € TTC
Budget principal	Acquisition chapiteaux BQM	40 795,79 € HT /48 954,95 € TTC
Budget annexe Bâtiment PB Eschbach	Vente du bâtiment pole bois à Eschbach à la SCI les Roseaux (via Notaire)	1 282 110 € HT
Budget annexe PES	Acquisition des terrains extension du parc économique de la Sauer à Eschbach	Portage EPFA ANNULE
2025 PREVISIONS		
Budget principal	Acquisition terrain emprise cybéliade à Morsbronn les Bains (Acte signé fin 2024, bien payé début 2025 via Notaire)	13 165 € TTC
Budget principal	Acquisition de la maison contiguë à l'ancien hôtel restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains pour intégration dans le projet de ZA touristique (en cours d'étude)	Appui EPFA et acquisition directe (170 000 € budgétisés)
Budget annexe PES	Vente d'un terrain de construction à la société Ledig	223 080 € HT

A étudier : parcelle entre la MDSA et la chaufferie l'écorce appartenant à la commune de Morsbronn-les-Bains (possible terrain d'assise d'un hangar technique intercommunal mutualisé avec le SDEA Alsace Moselle).

2.9. Les emprunts et les prêts.

Les derniers emprunts ont été contractés en 2022. En effet, un nouvel emprunt a été contractualisé pour le financement de l'opération « ZA thermale à Morsbronn-les-Bains », à hauteur d'un million d'€, et l'emprunt pour le financement du bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach a été refinancé (allongement de la durée de remboursement pour baisser les annuités).

Au total, 5 emprunts sont en cours pour un montant total emprunté restant à rembourser de 2 467 000 € au 01.01.2025 (montant arrondi, soit env. 158 € par habitant).

Le financement de l'aménagement de la Zac sud à Woerth intègre une avance de la Collectivité européenne d'Alsace sans intérêts de 547 514,49 € au total, – remboursement annuel jusqu'en 2028. Il reste à rembourser 128 100 €.

Cette avance porte l'encours de la dette à 2 595 000 € (145 €/hab).

Echéances 2025 : 296 673,34 €, dont 77 477,90 € d'avance remboursable.

Capital : 265 521,31 € dont 77 477,90 € d'avance remboursable (188 043,41 €).

Intérêts : 31 152,03 €.

Plusieurs opérations ont été engagées et sont actuellement en cours d'études ou de réalisation, avec en prévision à terme un financement par emprunt. Le budget principal dégage cependant un excédent et n'est impacté par aucun emprunt (budget équilibré sans appel à l'emprunt et sans emprunts en cours depuis plusieurs années). Le financement des projets imputés au budget principal est assuré sans emprunt pour 2025 et jusqu'à la fin du mandat en cours.

Aucun prêt (type alsabail) n'a été accordé par la communauté de communes depuis 2014. Le montant total prêté par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn depuis sa création en 2008 est de 600 000 €, décomposé comme suit :

- Alsabail sté Comepack Eschbach : dossier soldé en 2018.
- Alsabail sté Rothelec Eschbach : dossier soldé en janvier 2019.

- Alsabail sté ISRI Merkwiller-Pechelbronn : dossier soldé en décembre 2024.

En 2023, un nouveau dispositif d'accompagnement financier des entreprises a été délibéré, en lien avec la CeA et Alsabail. Cette décision aboutira à la signature d'une convention avec la CeA courant 2024 puis une mise en œuvre au cas par cas selon les projets économiques.

En 2024, la communauté de communes a adhéré au réseau Initiatives alsace, pour contribuer plus dynamiquement au soutien à l'artisanat et aux très petites entreprises locales. Cette adhésion a conduit l'intercommunalité à verser 8000 € d'apport avec droit de reprise à l'association.

La communauté de communes a également versé une avance remboursable sans intérêt au collectif citoyen SAS ATENA, d'un montant de 30 000 € en 2021. Cette somme a été remboursée en 2024.

Enfin, aucune ligne de trésorerie ou crédit relais n'est actuellement en cours.

Détails : cf. annexe tableau de suivi des emprunts et prêts, communiqué avec le rapport de présentation.

Les emprunts contractés sur le projet de résidence seniors à Woerth, pour 1 100 000 €, en 2016, ont été rétrocédés en 2018 à l'exploitant (emprunt sans impact sur les finances intercommunales).

Nouveaux emprunts envisagés : 1 en 2024 :

- Financement du projet de nouveau site du Fleckenstein (de l'ordre de 1,275 million d'€).

Placement de fonds : en 2023, des fonds ont été placés sur un compte au trésor. 630 000 € ont été placés sur 6 mois (courant d'exercice 2023) et ont rapporté plus de 10 000 € d'intérêts. En parallèle, 1 000 000 € ont été placés sur une durée d'un an (2023-2024) et ont rapporté plus de 33 000 €. Les fonds seront à nouveau disponibles depuis juillet 2024.

Recette globale du placement de fonds : 43 375,38 €.

2.10. Les autres écritures (tableau général annexe 2 au budget).

Cf. tableau annexe 2 de synthèse et de suivi (non finalisé pour 2025), reprenant de manière synthétique les éléments suivants :

Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste
Tableau reprenant les écritures d'affectation des frais de poste, comptabilisés sur le budget principal, sur certains budgets annexes.

Etat 2 : : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d'assurances
Tableau reprenant les écritures d'affectation des frais d'assurances (hors DO-TRC), comptabilisés sur le budget principal, sur certains budgets annexes.

Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres prises en charge.

Etat 4 : contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes

Etat 5 : Ecritures d'ordre au sein des budgets Amortissement des immobilisations,
Amortissement des subventions, Amortissement des fonds de concours Charges réparties sur plusieurs exercices

Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions

Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N

Etat 8 : Ecritures d'avances et de remboursement d'avances du budget principal aux budgets annexes

Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat

Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges (tableau spécifique en fin d'exercice)

Etat 11 : flux financiers entre communes et communauté de communes / fonds de concours / subventions exceptionnelles.

Etat 12 : Attributions de compensations

Etat 13 : Portages EPFL en cours

Etat 14 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72)

Etat 15 : Décisions de transfert chapitre 23-21 (fin d'opération N-1).

La communauté de communes bénéficie également de nombreux cofinancements, attachés aux projets et actions de développement mis en œuvre. Les principaux financeurs sont les suivants, le partenaire principal étant la Collectivité européenne d'Alsace :

- Europe,
- Etat,
- Région Grand-Est,
- Collectivité européenne d'Alsace,
- Massif des Vosges,
- CAF du Bas-Rhin,
- ADEME,
- Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- CNRACL-FNP,
- CARSAT,
- SMICTOM,
- Fonds citoyen franco-allemand,
- ...

(Liste non exhaustive - tableau de bord détaillé tenu par le service finances).

Des organismes privés viennent compléter ces cofinancements, et en particulier dans le domaine de la sauvegarde et valorisation du patrimoine pétrolier, pour lequel la communauté de communes a engagé une démarche de recherche de mécènes.

Mécénat : Stapem offshore et Schlumberger.

Engagement de 30 000 € chacun, dont 10 000 € versés en 2020 par Stapem offshore.

Reste à encaisser : 50 000 €.

Un nouveau mécénat est toujours en cours de discussion, avec la société Lithium de France (délibération nécessaire), mécénat pouvant s'élever à plusieurs milliers d'€ et assorti d'un projet de développement du patrimoine pétrolier.

Les éléments relatifs à la fiscalité et à l'appel à emprunt sont développés en fin de document, dans la partie 4. « Les volets d'action et choix ».

3. L'approche financière sous l'angle « projets » : partie développée en séance par le président et les vice-présidents.

Cf. présentation à l'écran et tableau budget 2025 par blocs de compétences.

3.1. Les prévisions d'actions et opérations pour 2025 (et réalisations 2024).

Les projets et services portés par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn s'intègrent dans la démarche « Destination TEPOS 2037 », fil-rouge validé en 2019.

A partir de cette démarche transversale, un projet de développement est à co-construire entre les acteurs du territoire, notamment les communes et la communauté de communes (bloc communal), pour tendre vers la vision pour notre territoire définie en 2014 :

*« Le territoire Sauer – Pechelbronn,
Une terre d'énergies tournée
vers les familles et la valorisation active de toutes ses ressources, qui affirme
son attractivité comme pôle résidentiel et d'activité, partenaire de ses voisins.
Conscient des enjeux mondiaux,
le territoire s'engage dans la réduction de sa dépendance énergétique, à travers la
démarche Destination TEPOS ».*

Une démarche de rédaction d'un nouveau projet de territoire est engagée depuis 2024, se plaçant dans la continuité du projet défini en 2014.

Outre l'animation territoriale et les missions transversales, les actions portées par la communauté de communes sont structurées en six pôles avec une approche systémique :

- La cohésion sociale
- La transition écologique
- L'économie et l'aménagement
- Le tourisme, le thermalisme, la culture et le transfrontalier
- L'eau et l'habitat
- Les travaux neufs et les services aux communes et aux associations

Les principales orientations et actions – hors exploitation classique et flux récurrents – sont exposés ci-dessous, à travers des exemples emblématiques, sans pouvoir être exhaustif pour autant. Le pacte de gouvernance élaboré sur les premières années du mandat en cours vient compléter ces missions, par l'engagement d'une démarche partenariale avec les communes, la communauté de communes développant l'expertise locale et l'accompagnement-appui aux communes, les communes venant compléter les actions publiques avec une dimension de proximité.

3.2. Les actions par pôles : intervention des vice-présidents :

3.2.1. Les approches transversales.

En 2019, la communauté de communes s'est engagée dans une démarche « Destination TEPOS 2037 » qui vise à atteindre l'équilibre entre les besoins énergétiques du territoire et la production d'énergie à partir de nos ressources à l'horizon 2037. Elle répond ainsi à l'urgence climatique, renforce la résilience du territoire, de ses habitants et de ses entreprises face aux répercussions de ces changements, et de la hausse d'énergie, mais souligne notamment le fort potentiel de

développement de toutes les actions d'économie d'énergie (rénovations des bâtiments...) et de production d'énergie propre.

TEPOS 2037 représente aujourd'hui le **fil-rouge de l'action de la communauté de communes qui assure la cohérence** de tous nos projets et opérations.

La communauté de communes ne pourra pas atteindre cet objectif TEPOS 2037 toute seule ; il s'agit d'un mouvement de l'ensemble du territoire qu'il s'agit de provoquer : Entreprises, habitants, associations, écoles, Un rôle particulier de multiplicateur revient aux communes.

La **coopération avec les voisins et partenaires** joue un rôle central dans les politiques publiques déployées : que ce soit le travail transfrontalier avec la collectivité jumelée, la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, ou au sein du GECT PAMINA. Les collaborations thématiques avec les intercommunalités voisines, à travers le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le PETR d'Alsace du Nord viennent s'y greffer.

Dans cette perspective, l'année 2021 a permis d'aboutir à une contractualisation avec nos partenaires institutionnels, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE). Signé avec l'Etat, la Région, la CeA à l'échelle du PETR, le PTRTE comprend les projets et actions structurants des communes et des communautés de communes. Pour le territoire Sauer-Pechelbronn, 98 actions sont inscrites, dont 20 portées par la communauté de communes, les autres par les communes. L'année 2022 verra la réalisation de ces actions. En 2023, une nouvelle contractualisation avec la CeA est annoncée. Le PTRTE a fait l'objet fin 2023 – début 2024 d'une mise à jour et reste aujourd'hui un document de travail important.

Dans la coopération, le point névralgique réside dans la **coopération entre la communauté de communes et ses 24 communes** : Une concertation pour un « pack de gouvernance », avec l'appui d'un consultant, a posé les bases d'une collaboration au quotidien, pour le bien de notre territoire et de ses habitants. Ce pacte de gouvernance a fait l'objet d'une délibération début 2023.

Pour compléter son expertise, la communauté de communes a également décidé d'adhérer au CEREMA en 2022. Une démarche identique a été étudiée avec la SEBL, mais les conditions de prise de part au capital et les retours attendus n'ont pas été jugés opportuns.

L'année 2024 a vu la coopération au sein du bloc communal se développer, avec la mise en place d'un service support aux communes, tant sur le volet administratif que technique via la banque de matériels.

Fin 2024, une nouvelle démarche est engagée dans cette dynamique, avec l'association « Citoyens et Territoires », la communauté de communes ayant été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt porté par cette association et concernant le renforcement de la gouvernance entre les communes et la communauté de communes.

Concernant le service aux communes et sa poursuite :

Le service aux communes découle du 4^{ème} levier du plan d'action du pacte de gouvernance, prévoyant d'assurer la complémentarité en mutualisant les moyens et l'ingénierie au niveau intercommunal et en renforçant les services de proximité : (Délibération du 27.02.2023).

I. Les prémices du service aux communes

1. La création de la banque de matériel
2. Réunion du personnel administratif communal et intercommunal depuis 2009
3. Marchés mutualisés :

- a. Progiciel Berger Levrault depuis 2017 renouvelé en 2022 jusqu'au 31.03.2027 : Prise en charge intégral du coût de l'hébergement par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à hauteur de 8 553.60€ TTC par an soit 42 768€ TTC pour la durée du dernier contrat en cours.
Regroupe 24 communes, 1 Régie, 2 SIVU, 2 Associations Foncières et la CCSP
- b. Assurance jusqu'au 31.12.2026. 6 lots
Regroupe 19 communes, 1 SIVU et la CCSP
- c. Groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de rénovation de l'éclairage public : octobre 2021 : 9 communes

II. La mise en route du service aux communes

Depuis 1^{er} février 2024 lancement du service aux communes :

- Création d'un poste spécifique et intégration dans le service de Mme Lucille SCHALL
- Rédaction de la charte d'engagements mutuels entre la CCSP et les communes adoptée en conseil communautaire le 24/06/2024 puis par délibérations concordantes de 23 communes et signée en conseil des maires le 27 janvier 2025.

Bilan des actions du services aux communes en 2024 :

A. Accompagnement des communes en matière de commande publique.

- 1 assistance complète pour l'élaboration d'un marché : commune d'Oberdorf-Spachbach.
- 1 demande de relecture de pièces : commune de Lembach.
- 1 assistance complète pour la publication d'un marché : commune de Lembach.
- 10 sollicitations avant publication de marchés : communes de Biblisheim, Durrenbach, Langensoultzbach, Lembach, Woerth.
- 2 sollicitations pendant la publication des offres : communes de Langensoultzbach et Oberdorf-Spachbach.
- 1 assistance aux opérations de réception : commune de Forstheim.
- 16 accompagnements dans l'exécution des marchés (sous-traitance, avenant, GAPD, révisions...) : communes de Forstheim, Eschbach, Lembach, Oberdorf-Spachbach, Woerth.
- 5 envois de modèles : communes de Durrenbach, Eschbach, Woerth
- 2 assistances hors marché public : communes de Walbourg et Hégeney

B. Portage d'actions partagées (groupement de commandes).

- Acquisition d'un module groupement de commandes.
- Formations des agents aux groupement de commandes et sur l'utilisation des centrales d'achats.
- Recensement des besoins des communes en matière de groupement de commandes (22 retours des communes) :
 - 1 - Contrôles périodiques obligatoires
 - 2- Prestations de transport en bus
 - 3- Commande de petites fournitures administratives
 - 3- Produits d'entretien
 - 4- Fourniture de fioul-pellets
 - 5- Fourniture de sel de déneigement
 - 5- Nettoyage des vitres des BP
 - 6- Acquisition d'une armoire sécurisée
 - 6- Fourniture de vêtements de travail
 - 7- Fourniture d'ampoules LED pour lampadaires

C. Animation du réseau des secrétaires de mairie.

- Création d'un groupe de travail : 3 agents CCSP et 6 secrétaires de mairie (Durrenbach, Eschbach, Forstheim, Hégeney, Wingen et Obersteinbach/Niedersteinbach) :
5 réunions de travail
- Organisations de réunions des agents administratifs communaux et intercommunaux :
4 réunions :
 - 16 thèmes différents abordés,
 - 10 intervenants extérieurs,
 - 2 interventions secrétaires de mairie avec échanges d'expériences et de documentations

D. Organisations de cycles de formations et visites médicales

- Organisations cycles de formations : recensement des besoins organisés pour tous les agents communaux (administratif, technique, ATSEM) sur le territoire :
5 rencontres avec le CNFPT, contacts avec les communautés de communes voisines pour compléter des groupes afin d'aboutir en 2025 à :
 - 2 formations agents administratifs organisées au siège de la CCSP : Fondamentaux RH et gestion des cimetières.
 - 3 formations organisables sur le territoire pour les agents techniques (sous réserve des effectifs) : création et entretien du fleurissement, technique de taille des arbres depuis le sol, entretien du matériel pour les espaces verts.
 - 1 formation organisable sur le territoire pour les ATSEM (si effectifs suffisants) : relaxation ludique pour les 3 / 6 ans.
- Communication de toutes les formations organisées sur le territoire des communautés de communes voisines et en distanciel.
- Coordination avec le CNFPT pour l'organisation de formations SST et utilisation des extincteurs
- Organisation d'une formation CACES septembre 2024 au siège de la CCSP avec TLS Formations : 6 agents (CCSP, Gœrsdorf, Gunstett, Morsbronn-Les-Bains, Preuschdorf).
- Organisations de visites médicales pour agent intercommunaux et communaux :
2 dates sur Illkirch pour contrôles renforcés en 2024.
Prévisions de 5 dates dans les locaux CCSP au 2^{ème} semestre 2025.

E. Le service juridique SVP

Souscription abonnement SVP pour les communes depuis octobre 2023.

Coût de fonctionnement intégralement pris en charge par la CCSP (8 036,82€ en 2024).

Récapitulatif des sollicitations SVP par communes du 10/03/2024 au 09/03/2025 :

Communes	Nombre de questions	Temps de traitement SVP
Biblisheim		
Dieffenbach-les-Woerth	7	2h10

Durrenbach	8	4h54
Eschbach	15	6h59
Forstheim	3	1h30
Froeschwiller	3	1h34
Goersdorf	7	4h19
Gunstett	2	1h30
Hegney	11	8h25
Kutzenhausen		
Lampertsloch	2	1h36
Langensoultzbach	2	0h32
Laubach	3	0h48
Lembach	11	3h41
Lobsann	2	0h54
Merkwiller-Pechelbronn		
Morsbronn-les-Bains	1	0h25
Niedersteinbach	9	6h24
Obersteinbach	12	6h31
Preuschdorf		
Walbourg	4	2h10
Wingen	17	7h33
Woerth	3	1h21
TOTAL	122	65 h18

F. La banque de matériel :

1 agent dédié à la BQM :

- Participation à une réunion des agents administratifs pour présenter le nouveau site internet.
- Organisation d'une réunion à destination des associations du territoire.
- Modification des horaires du service pour répondre aux demandes des associations, (du lundi au vendredi 9h/18h et le samedi 8h/11h.
- Aide au montage de chapiteaux.

Mise en ligne d'un nouveau site internet permettant aux communes et aux associations de mettre leurs matériels à disposition.

En 2024, 150 commandes ont été effectuées pour la BQM :

- 17 mairies
- 56 associations
- 6 établissements scolaires

Dépenses d'investissement engagées en 2024 pour la BQM :

- 96 000 € pour acquisition camion + grue
- 54 184.96 € renouvellement du matériel BQM
- 3 120 € pour le nouveau logiciel de réservation

3.2.2. La cohésion sociale.

Dépenses payées sur le budget principal.

La politique de cohésion sociale accompagne les familles du territoire à tous les moments de la vie : de la petite enfance aux seniors. Pour ce faire, elle s'appuie d'une part sur la construction d'infrastructures dédiées et d'autre part sur la mise en place d'animations et de politique d'accompagnement des habitants dans leur quotidien.

Pour la politique enfance, après la mise en exploitation des sites périscolaires intercommunaux de Lembach, Durrenbach et Hegeney, les travaux du site intercommunal de Woerth se poursuivent et le bâtiment devrait être livré pour la fin de l'année 2025, et les travaux de réalisation d'un site intercommunal sur Preuschorf ont démarré fin 2024.

3.2.2.1. **Schéma Enfance-périscolaire**

Mise en œuvre du schéma prévoyant cinq sites enfance répartis sur le territoire – opération globale de 8,8 M d'€ – et créant une capacité d'accueil de 444 places enfants :

- Un site ALSH et une micro-crèche à Lembach (en exploitation).
- Un site ALSH à Woerth, site mutualisé avec la nouvelle école et la salle des fêtes (travaux en cours, finalisation prévue pour fin 2025).
- Un site ALSH à Hegeney (en exploitation).
- Un site ALSH à Durrenbach (en exploitation).
- Un site ALSH repositionné à Preuschorf pour le pôle Pechelbronn (travaux en cours).

8 sites périscolaires en exploitation quotidienne.

Gestion de deux délégations de service public pour l'exploitation et l'animation des sites enfance,

ainsi que pour les services de petite enfance.

Etudes et extension des transports périscolaires.

La mise en place d'un ramassage avec un véhicule de type « vélobus » se précise avec la publication d'une consultation en vue de l'acquisition d'un véhicule fin 2024/début 2025.

3.2.2.2. Animation Enfance-Jeunesse et Services petite enfance

Poursuite des activités du service animation : Relais parents-enfants, multi-crèche à Morsbronn-les-Bains, micro-crèche à Lembach, services périscolaires et animation enfance, partenariat avec le collège de Woerth, sous forme de DSP, avec les délégataires FDMJC et AASBR.

L'animation jeunesse se poursuit, sous forme de convention, avec notre partenaire FDMJC.

Une politique culturelle se déploie sur le territoire, par la promotion de la scène mobile dans le cadre des animations jeunesse (vendredis festifs, animations de rue, ...), mais aussi via des événements spécifiques financés sur le territoire.

3.2.2.3. Politique « sport »

Interventions régulières de l'animateur sportif de la communauté de communes auprès des établissements scolaires (établissements primaires et secondaires). Accompagnement des projets émanant des associations.

Préfiguration d'une politique « sport », valorisant les nombreuses associations du territoire, sur la base d'un état des lieux des équipements existants et d'une approche de mutualisation.

En 2022 la communauté s'est inscrite dans la démarche « Terre de jeux Paris 2024 ». Cette dynamique se poursuit aujourd'hui.

3.2.2.4. Politique « seniors »

Poursuite des réflexions sur une politique « seniors ». Cette réflexion a été initiée en 2017 avec la participation de la communauté de communes à un projet Interreg porté par l'association A2MG. La politique « seniors » a pour objectif d'accompagner les personnes âgées dans leur quotidien et de porter à leur connaissance les différents dispositifs existants dans le domaine des personnes âgées. Concrètement il s'agit de mise en place d'ateliers (ateliers numériques à destination des seniors qui vont se poursuivre en 2022) et d'un travail en partenariat avec la CPTS, la MAIA et la CeA pour la création d'un agenda. La démarche se concrétise en 2022 avec la réaction d'un poste de coordinateur senior. Le recrutement a été effectué et des actions concrètes sont réalisées depuis fin 2023 (dont publication d'un guide « seniors »). Ce poste non permanent est porté par la communauté jusqu'en juillet 2026.

3.2.2.5. Espace France Service

Développement de l'Espace France Service situé à la MDSA (siège de l'intercommunalité) : après la labellisation comme premier espace en Alsace du Nord.

Une conseillère numérique a rejoint l'équipe d'accueil, dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat (subvention de 80% du coût de poste sur 2 ans). Dès son arrivée, des rendez-vous individuels et des formations collectives ont été mises en place. Ce poste a été prolongé jusqu'en juillet 2026.

La demande de la population grandit de façon importante. Au quotidien, des partenariats sont tissés pour étoffer les services proposés par France Services. Depuis 2023, la communauté de communes assure également le traitement et la remise de titres d'identités, en lien avec la commune de

Durrenbach

3.2.3. La transition écologique (Dépenses payées sur le budget principal).

3.2.3.1. Biodiversité : Trame verte :

La communauté de communes était lauréate de l'appel à projets Etat-Région-Agence de l'Eau. Des actions de plantation, de formation et de sensibilisation ont été mises en œuvre, tout comme le conseil et l'accompagnement des acteurs sur la base d'une concertation avec les acteurs du territoire et avec une très large participation des habitants et des communes.

Ce projet prolonge ainsi l'engagement de longue date pour les vergers et la valorisation de leurs fruits, la démarche zéro-phyto et en faveur des abeilles.

Un programme d'action est défini depuis 2022 et se poursuit, notamment avec l'accueil de stagiaires pour travailler la thématique.

3.2.3.2. Mobilités

Poursuite de la mise en œuvre du schéma intercommunal d'itinéraires cyclables :

Près de 40 km d'itinéraires cyclables sont réalisés par la communauté de communes à ce jour. Le jalonnement, les mobiliers et aménagements divers sont installés. L'entretien annuel est organisé. De même, des animations régulières pour la promotion du vélo et des mobilités douces sont programmées.

Les tronçons transfrontaliers du Nord (projet Interreg) du territoire sont construits ; le travail sur leur valorisation touristique se poursuit. Une grande fête annuelle transfrontalière « vélo sans frontières » dont la 4^e édition se déroulera en mai 2025.

Le tronçon « Lobsann-Soultz » est toujours en cours d'études, en lien avec la communauté de communes de l'Outre Forêt. Cette section intègre un projet d'itinéraire de plus grande ampleur, consistant à relier Hatten à Lembach. Un engagement de réalisation du tronçon Lobsann-Soultz a été pris.

Le tronçon Woerth-Froeschwiller via Elsasshausen, utilisant la voirie existante, est en phase de finalisation.

Une réflexion pour un deuxième schéma intercommunal, visant notamment les interconnexions avec les voisins, est évoqué depuis quelques années, mais sans concrétisation prévue d'ici la fin du mandat.

3.2.3.3. Energie

- Rénovation énergétique

Le service de conseillers France-rénov porté par le PETR assure l'animation et le soutien à la rénovation énergétique sur notre territoire auprès des particuliers.

En 2021, la communauté de communes a adhéré au dispositif départemental « PIG Rénov'habitat ». Les premiers dossiers sont en instruction.

La politique habitat prend de l'ampleur et une enveloppe de 90 000 € est prévue au budget 2025.

- Conseil Climat Air Energie Partagé

Le service Conseil Climat Air Energie Partagé (CCAEP) mutualisé avec la CC du Pays de Wissembourg a l'origine, se poursuit depuis 2025 intégralement sur le territoire de la communauté

de communes Sauer-Pechelbronn. L'agent affecté apporte conseils et porte des actions mutualisés pour les communes membres, comme par exemple la revente des CEE.

Des actions en faveur du développement d'équipements photovoltaïques sur des sites publics et des habitations privées ont été engagées fin 2024, ainsi que des réflexions en vue d'étudier l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne plateforme « Hermman TP » à Lampertsloch, terrain intercommunal.

Le projet de réalisation d'une boucle d'autoconsommation collective au parc économique de la Sauer a quant à lui été abandonné, aucun opérateur étant en mesure de proposer un projet financier intéressant pour les entreprises de la zone intercommunale.

- **Chaufferie « écorce » - Dépenses payées sur le budget annexe dédié**

Poursuite de l'exploitation sous forme de DSP par ES Energie. Budget équilibré sans portage par le budget principal. Fin de la DSP en 2030 avec projet de relance d'une nouvelle DSP et lancement en 2025 d'une étude de raccordement de la chaufferie à la zone touristique de Morsbronn-les-Bains et étude de raccordement du forage Cybéliades.

- **Forages Hélios – Dépenses payées sur le budget annexe dédié**

En attente – prise en charge des frais d'électricité. Etude technique en cours sur les suites possibles ; travaux de maintenance. Réflexion sur un partenariat à mener avec la société Lithium de France. Finalisation d'une étude de cimentation du puits Hélios 2 en 2025 avec travaux en 2026. Etude d'opportunité de débouchés pour Hélios 3 en cours.

3.2.3.4. Déchets (Dépenses payées sur le budget annexe « ordures ménagères »)

En exploitation, via le SMICTOM d'Alsace du Nord. L'engagement politique de fixer une redevance incitative harmonisée avec les intercommunalités Pays de Wissembourg et Outre-Forêt n'est plus effective. Deux communautés de communes membres ont transféré l'ensemble de la gestion des déchets ménagers y compris la facturation et la gestion des usagers au SMICTOM. A terme, il est prévu que l'ensemble des communautés de communes adoptent cette position. Une démarche d'harmonisation des tarifs de redevance incitative entre la communauté de communes et le SMICTOM est engagée pour tendre progressivement vers des tarifs identiques.

Budget avec un excédent annuel en baisse.

Poursuite de la vente d'équipements de collecte et de maîtrise des déchets (poubelles, composteurs), et de déploiement aux côtés du SMICTOM de nouvelles consignes de tri et de renforcement du tri (mise en place des biodéchets notamment).

3.2.4. L'économie et l'aménagement

3.2.4.1. Les zones d'activités (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- **Parc Economique de la Sauer à Eschbach.**

Dernier terrain disponible sur la tranche 2 vendu (encaissement début 2025). Engagement des travaux d'aménagement de la « tranche 3 » (dernier secteur de la ZAC) par le recrutement d'un maître d'œuvre, qui a entamé les études préalables. L'opportunité de l'installation d'une grande entreprise, « Kellerholz », a été étudiée avant que les responsables de la société n'abandonnent le projet, les élus de la commune ne se prononçant pas sur la vente de terrains communaux.

Diagnostic archéologique prévu en 2025.

- Zone d'activités Woerth-Sud

Quatre entreprises sont implantées.

Poursuite active de la commercialisation, en lien avec l'ADIRA. Plusieurs études d'implantation actuellement en cours.

- ZA Sormatt Lembach :

Dernier terrain à vendre par la commune, budget annexe intercommunal soldé.

- ZA Willenbach à Preuschorf/Merkwiller-Pechelbronn

Plus de terrains à vendre sur cette opération, clôture du budget annexe prévu en 2025.

- ZA Hegency

Pas de projet sur ces terrains à ce jour.

3.2.4.2. Les bâtiments d'activités (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- Pôle Bois - Bâtiment d'activités à Eschbach : vendu en 2024.

Budget encore ouvert car provisions liées à la liquidation d'un ancien locataire – procédure non terminée.

- Pôle Bois – Bât'Innovant à Preuschorf :

Bâtiment Est terminé (n°20), bâtiment Ouest non finalisé (n°18). Locaux intégrés dans le projet touristique de valorisation du patrimoine pétrolier et création d'un tiers lieu validé fin 2024. Travaux prévus en 2025.

Bâtiment côté gauche loué à titre d'habitation via bail précaire.

- Zone d'activités Woerth-Nord :

Site en exploitation partielle : location du hall Sud à Alstom, devenu CAF en 2022. Transfert du bail au repreneur, l'entreprise espagnole « CAF », effectué en 2022.

Des travaux de réhabilitation du hall sud terminés, avec redéfinition du loyer annuel à la hausse. Les travaux ont été réceptionnés début 2024.

Démolition des halls et du bâtiment sur pilotis réalisés, prévu en 2025 : finalisation de la plateforme (terrains) et voirie.

Réflexions sur une possibilité de construction d'un hall pour répondre à la demande de locaux supplémentaires par la sté CAF.

3.2.4.3. Les équipements structurants (Dépenses payées sur budget annexe dédié)

- « Îlot central » à Woerth :

Résidence seniors « le Dom'Aîne » (80 grand rue étages et 1 grand rue).

En exploitation par l'association ARSEA, intervenant pour le compte d'OPUS67/Alsace Habitat (bail emphytéotique sur 50 ans).

Espace tertiaire au RDC du 80 Grand'Rue

En exploitation partielle : 3/8 bureaux loués. Constat d'une difficulté de louer l'ensemble des bureaux à des professionnels de la santé et du paramédical.

84 Grand'Rue

Siège de l'association « Util'Eco ». Travaux de rénovation de la façade réalisés. Engagement des réflexions en vue de la vente du bâtiment.

3.2.4.4. Accompagnement des entreprises (Dépenses payées sur le budget principal)

- Animation du territoire

La « Fédération des Professionnels Artisans et Commerçant », soutenue par convention d'objectifs, et le chargé de mission économie sont à l'écoute des entreprises pour les conseiller et accompagner dans leurs démarches, grâce à leur réseau et les partenaires tel l'ADIRA. Les entreprises du PES à Eschbach se sont ainsi rassemblées en « Sauer Actif Club ». L'accueil et l'accompagnement des prospects (foncier et immobilier) est assuré avec priorité. Une nouvelle convention de partenariat a été signée avec la fédération des PAC début 2024.

- Etude tiers-lieux - économie

La crise sanitaire a entraîné des changements accélérés dans les modes de travail. Une étude « tiers-lieux » étudiant les opportunités d'accueil et les besoins précis des actifs du territoire a été conduite. Il s'agira de proposer des lieux de travail adaptés qui facilitent la vie à nos habitants et réduisent notre dépendance des déplacements motorisés réguliers. Plusieurs sites ont été ciblés en vue de créer des tiers lieux sur le territoire. Pas de suites données à ce jour (suite départ du chargé de mission économie).

- Etude CCI - commerce

Cette étude, sur la base d'une convention avec la CCI Alsace, ambitionne d'élaborer une feuille de route pour le « commerce de demain », intégrant ainsi les chamboulements et expériences de la crise sanitaire, ayant fait évoluer fortement les comportements des consommateurs. Les conclusions de cette étude, remises en 2022, doivent maintenant se traduire en actions opérationnelles. Pas de suites données à ce jour (suite départ du chargé de mission économie).

- Adhésion au réseau Initiatives Alsace

La communauté de communes a adhéré au réseau Initiatives Alsace par délibération en conseil du 24.06.2024. Le réseau « Initiative Nord Alsace » est une association du réseau national Initiative France, qui fédère 207 associations locales, dont la vocation est de soutenir la création, la reprise et le développement de TPE et PME, favorisant ainsi la création d'emplois et l'activité économique. L'adhésion de l'intercommunalité va permettre de renforcer leurs actions sur le territoire intercommunal et illustre la volonté des élus de venir en soutien des petites entreprises locales.

3.2.4.5. Aménagement du territoire (Dépenses payées sur le budget principal)

- Urbanisme

Participation active à la révision du Schéma de cohérence territoriale d'Alsace du Nord. Réflexion à mener sur la base d'une analyse des documents d'urbanisme existants en vue d'une feuille de route vers un PLU intercommunal.

- Système d'Information Géographique

Poursuite et évolution de cet outil d'aide à la décision porté par la communauté de communes, en lien avec le point précédent. Le recrutement d'un chargé de mission urbanisme-SIG a été abandonné, le développement de la compétence en interne validé (formation des chargés de mission à QGIS) et l'adhésion au service SIG de l'ATIP assuré.

Poursuite des services pour les communes membres, en particulier les formations. Développement d'outils- métiers, par exemple sur la gestion de la propriété foncière intercommunale.

3.2.5. Tourisme, thermalisme transfrontalier (Dépenses payées sur le budget principal)

3.2.5.1. Tourisme

- Office de Tourisme Intercommunautaire « L'Alsace Verte » (OTIAV).

Création sous forme d'EPIC au 01.01.2020. Contribution annuelle incluant le reversement de la taxe de séjour, inchangée depuis 2020. Premier rapport d'activités de l'office présenté début 2024 en conseil communautaire (rapport 2022).

Taxe de séjour : poursuite de perception, optimisation continue ; reversement intégral des produits à l'OTIAV.

- Fleckenstein - **Dépenses payées sur le budget annexe « CADT »**

Travaux de maintenance du site. Poursuite des études et travaux sur l'avenir du « P'tit Fleck » et sur le positionnement du site (N.B. : équipement en place depuis l'origine en 2000). Un APS a été voté fin 2024, suivi d'un APD début 2025 pour un projet avoisinant les 3 millions d'€.

Versement annuel forfaitaire du budget principal de 20 000 € au titre de l'entretien effectué sur site par la régie du Fleckenstein. Budget équilibré sur la base de la redevance de la régie autonome. Les travaux engagés pourront permettre de réviser les relations financières entre la communauté de communes et la régie.

- Nouveau musée du pétrole et des énergies

Concept de développement et de valorisation du patrimoine pétrolier validé, site d'implantation approuvé : carreau Clémenceau à Preuschedorf. Des études et réflexions se poursuivent pour valoriser la collection et le site en friche (propriété intercommunale). L'animation du site est assurée avec un partenariat avec une artiste locale et l'association des amis du musée du pétrole. Cette démarche connaît un coup de frein, compte tenu des velléités de la commune de Merkwiler-Pechelbronn de quitter la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour intégrer la communauté de communes de l'Outre Forêt.

- Domaine du Liebfrauenberg

La communauté de communes s'est positionnée pour l'acquisition du site, disponible suite à la liquidation de son propriétaire, en vue d'en sécuriser l'avenir. Une démarche de recherche d'investisseurs a été lancée en parallèle. L'EPFL a été mobilisé en vue d'assurer les négociations et l'acquisition du site, ainsi que son portage financier. La communauté de communes a pu finaliser ce dossier fin 2024. Il est prévu de lancer une consultation courant 2025 pour rechercher un investisseur et remettre le site sur le marché économique.

3.2.5.2. Thermalisme (Dépenses payées sur le budget annexe dédié)

- Zone touristique et thermale à Morsbronn-les-Bains :

Diagnostic archéologique effectué en 2021 par Archéologie Alsace – sans trouvailles. L'ensemble des terrains est en propriété publique ; la convention de portage (EPF d'Alsace) arrivant à sa fin, les terrains ont été transférés à la communauté de communes en 2023. Recrutement d'une AMO

et avocat effectuée pour accompagner la communauté de communes sur ce sujet très spécifique (benchmarking, vocation de la zone, esquisse d'aménagement). Un appel à manifestation d'intérêt a été publié, intégrant les terrains de la ZA, le forage « cybéliades » et les terrains du bâtiment de l'ancien hôtel de la gare et du bâtiment privé contigu (réflexions d'acquisition en cours), en vue de rechercher des investisseurs privés. 4 réponses ont été obtenues et une démarche de choix d'un investisseur est engagée en vue de pouvoir sélectionner un futur projet privé.

L'UGECAM ayant décidé le départ des installations du CERRAN vers Haguenau, des échanges sont assurés avec ValVital pour connaître leurs intentions sur site. Le départ de l'UGECAM, annoncé initialement pour 2025/2026, serait repoussé à 2030.

3.2.5.3. Transfrontalier

- Jumelage avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland

Les contacts ont souffert de la situation sanitaire, limitant les rencontres à des échanges individuels (un seul Stammtisch en 2021, pas de session réunie des deux conseils). Des conseils communautaires communs sont toujours possibles, tout comme des rencontres thématiques (énergie, p.ex.). Sur initiative du conseiller délégué, André Schmitt, un plan d'action est en réflexion où la question de la langue du voisin occupe une place particulière : Un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace est engagé, le conseiller délégué étant désigné comme référent bilinguisme. Les réflexions en vue de développer les partenariats et projets partagés nécessitant des moyens humains, une fiche de poste de chargé de développement transfrontalier-bilinguisme a été rédigée en 2022. Pas de suites données à ce jour, les actions se concentrant sur le bilinguisme. Les statuts de l'intercommunalité ont été complétés en ce qui concerne le transfrontalier et le bilinguisme. En 2024, une semaine du bilinguisme a été organisée. Sa reconduction est envisagée pour 2025.

3.2.6. L'eau et l'habitat (Dépenses payées sur le budget principal)

3.2.6.1. Politique territoriale de l'eau

A l'occasion de la prise de compétence « eau potable » et « GEMAPI » en 2017, la communauté de communes a défini un projet partenarial de gestion du cycle de l'eau, comme outil de développement du territoire, partagé avec le SDEA Alsace Moselle. Deux grands objectifs avaient été définis à ce moment-là :

- Faire du cycle de l'eau un atout du territoire et porter en partenariat des projets partagés de développement local en lien avec l'eau.
- Développer les services publics locaux en créant notamment un guichet unique eau, et un centre de services à la MDSA.

Dans cette perspective, un des sujets transversaux de réflexion porte sur l'eau de pluie et ses usages. Une démarche de déconnexion des gouttières est mise en œuvre en 2024 avec vente de conteneurs de récupération.

En complémentarité avec les actions ci-dessus mentionnées, les commissions locales de l'eau, animées par le SDEA, travaillent sur les projets techniques dans leurs domaines respectifs, autour de schéma directeur respectifs : adduction d'eau potable, assainissement, GEMAPI. Une avancée majeure dans la gouvernance du SDEA a été actée fin 2024. En effet, l'ensemble des commissions locales eau du territoire, sauf celle de Niedersteinbach, ont été fusionnées.

Le développement du pôle administratif Obermatt sera davantage amplifié par le projet de

réorganisation globale du site, en lien étroit avec le SDEA : un assistant à maîtrise d'ouvrage a été ainsi recruté, en vue de définir un programme. La rédaction du programme se finalise pour mi-2024. Le dossier est prêt à être mis en œuvre.

3.2.6.2. Politique de l'habitat

En parallèle à une réflexion menée par la commission dédiée pour préfigurer une politique « habitat » plus formalisée, la communauté de communes poursuit ses initiatives autour de la rénovation des bâtiments privés.

Le service Mut'Archi, porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, poursuit ses activités de conseil et d'accompagnement des propriétaires de bâtiments d'avant 1948.

En 2020, la communauté de communes a adhéré au dispositif départemental d'aide pour la réhabilitation du bâti patrimonial, dans la poursuite de sa propre politique. Les porteurs de projets de réhabilitation bénéficient ainsi d'un cofinancement de la communauté de communes et de la CeA.

Les engagements financiers en matière d'habitat augmentent de manière importante à compter de 2025.

3.2.7. Les travaux neufs et services aux communes et aux associations

3.2.7.1. Banque de matériel

Poursuite des réflexions en vue du développement de la banque de matériel et son ouverture au monde associatif et entreprises. Mise en ligne d'une nouvelle plateforme de réservation du matériel réalisée depuis 2023 (évolution vers une plateforme multi-usagers - multi-prêteur : les communes et toutes autres organismes le souhaitant pourront y gérer les prêts de leur matériel) et recrutement d'un agent technique dédié à la banque de matériels. L'agent en charge de la banque de matériel a pris en main son poste courant 2024.

3.2.7.2. Travaux neufs

Accompagnement de l'ensemble des chantiers de travaux de la communauté de communes, en lien avec les chefs de projets respectifs, portant notamment sur les nouveaux périscolaires et la réhabilitation du site Woerth-Nord. Pilotage des chantiers prise en charge par l'équipe technique de la communauté de communes.

Plusieurs projets de rénovation-réhabilitation sont programmés en sus, à savoir :

- Démolition de l'ancien restaurant de la gare à Morsbronn-les-Bains, le bâtiment montrant des signes de faiblesse. Cette démolition permet de disposer d'un foncier libre de constructions.
- Travaux de second œuvre sur l'aile droite du bâtiment innovant (finalisation du bâtiment avec 2 espaces, un au RDC, un à l'étage).
- Travaux de gros entretien de la voirie touristique : selon la programmation pluriannuelle, le tronçon Froeschwiller-Langensoultzbach-Mattstall entrera en travaux en 2022 (accotements, fissures, ...)

4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix :développé en séance par le président.

4.1. Les perspectives statutaires et de mutualisation.

4.2.1. Les statuts.

Dernières évolutions statutaires :

2021 : compétence mobilité – loi LOM et refus du transfert automatique de la compétence PLU à l'échelle intercommunale.

2023 (délibération n°003.2023) : transfrontalier-bilinguisme + mises à jour juridiques + rajout art 3 sur les groupements de commande : arrêté préfectoral du 23.01.2024.

Prochaines évolutions statutaires : aucune envisagée à ce jour.

Veille juridique concernant en priorité le PLUi, pour lequel les agents ont courant 2024 apporté des éléments de réflexion à l'exécutif. Le dossier de prise de compétence est administrativement prêt.

Concernant la possible mise en place d'un CIAS, suite au décès du vice-président en charge des politiques de cohésion sociale en 2023, ce dossier n'est plus prioritaire.

4.2.2. La bonification de DGF et les blocs de compétences.

La communauté de communes à perçue la DGF bonifiée suite à l'évolution statutaire datant de 2018 et relative à la compétence eau (arrêté préfectoral constatant l'éligibilité à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, en date du 31.12.2017). L'article L.5214-23-1 du CGCT a cependant été abrogé par l'article 250 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. La bonification de la DGF n'existe plus suite à cette abrogation.

4.2.3. La rationalisation des dépenses.

Les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuivent de manière récurrente avec notamment les actions suivantes :

- Optimisation des ressources humaines, développement de la politique d'accueil d'emplois aidés, d'apprentis et de stagiaires, de jeunes en service national universel, postes d'emploi d'été.
- Suivi des abonnements divers, optimisation des contrats,
- Poursuite d'actions mutualisées dont groupements de commandes dans le cadre d'un service marchés publics unifié,
- Poursuite des efforts de dématérialisation de procédures,
- Projet de mise en place de l'open data (marchés publics).

L'équilibre budgétaire (fiches AEF depuis 2017).

Situation Financière CCSP Fiches AEF	2017				2018				2019				2020			
	Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab		
		CCSP	Région	France												
FUNCTIONNEMENT																
Total des produits de fonctionnement = A	4 556 459	252	316	336	4 412 787	246	331	354	5 184 696	289	352	374	4 604 998	257	352	382
Produits de fonctionnement réels	4 487 597	249	311	330	4 339 434	242	325	346	5 078 160	283	338	365	4 413 276	247	341	374
Dont : Impôts locaux	2 598 458	144	274	262	2 735 877	152	287	270	2 956 724	165	293	279	3 049 084	170	301	286
Reversements de fiscalité des GFP	-688 470	-38	-135	-119	-688 470	-38	-130	-115	-688 470	-38	-125	-111	-688 470	-38	-129	-110
Autres Impôts et taxes	285 647	16	3	-2	334 082	19	4	0	330 812	18	1	1	235 407	13	0	0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	23	55	0	0	23	55	0	0	22	56	0	0	0	0
Dotations globales de fonctionnement	1 134 671	63	54	51	1 078 721	60	51	48	1 062 775	59	50	49	1 053 513	59	50	49
Autres dotations et participations	492 502	27	42	42	288 462	16	42	43	446 102	25	45	46	411 986	23	47	49
dont : FCTVA					0	0	0	1	544	0	0	1	1 359	0	0	1
Produits des services et du domaine	349 230	19	40	32	236 979	13	40	34	191 249	11	41	36	132 905	7	36	32
Dont : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	4	2	0	0	3	3	0	0	3	3	0	0	0	0
Total des charges de fonctionnement = B	3 219 965	178	282	301	3 480 315	194	297	319	4 083 632	228	313	333	3 541 958	198	317	340
Charges de fonctionnement réelles CAF	2 772 243	154	250	277	3 004 179	167	272	292	3 616 199	202	278	304	3 125 138	175	285	309
Dont : Charges de personnel (montant net)	1 109 839	61	104	108	1 178 540	66	110	114	1 062 128	59	117	121	1 163 961	65	121	125
Achat et charges externes (montants nets)	791 852	44	76	77	776 770	43	79	81	925 529	52	79	84	855 266	48	78	81
Charges financières	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0	5	5
Subventions versées	426 280	24	27	28	418 154	23	29	31	565 397	32	27	32	558 656	31	28	32
Contingents	180 414	10	24	39	179 587	10	29	42	455 272	25	29	45	325 373	18	30	47
Résultat comptable = A - B = R	1 336 494	74	35	35	932 472	52	34	35	1 101 064	61	39	41	1 063 041	59	35	43
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 715 354	95	53	54	1 335 255	74	53	54	1 461 961	82	59	61	1 288 138	72	56	65
INVESTISSEMENT																
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	4 222 258	234	124	114	3 330 100	186	142	124	1 641 834	92	173	132	4 762 336	266	142	133
Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000	11	34	32	1 048 895	58	36	34	100 065	6	34	35	2 117 851	118	37	39
Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	0	30	21	0	0	33	22	0	0	47	23	0	0	18	19
Autres dettes à moyen long terme	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1
Subventions reçues	311 049	17	19	19	188 851	11	23	21	446 627	25	31	24	595 806	33	25	25
FCTVA	340 664	19	9	9	96 812	5	10	10	119 138	7	13	11	222 101	12	15	11
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	447 723	25	21	21	474 636	26	21	22	445 553	25	22	23	416 820	23	25	16
Provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	5 111 059	283	121	117	2 319 411	129	141	127	3 690 562	206	185	140	3 988 565	223	149	130
Dont : Dépenses d'équipement	4 230 801	234	92	86	1 021 152	57	112	93	1 794 413	100	147	107	2 799 350	156	112	97
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	18	18	0	0	17	19	0	0	23	19	0	0	20	19
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	888 800	49	-3	4	-1 010 689	-56	0	3	2 048 728	114	12	8	-773 771	-43	7	-3
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	1	61 858	3	-2	0	-30 941	-2	0	0	13479	1	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	888 800	49	-2	4	-948 831	-53	-2	3	2 017 787	113	12	8	-760 292	-43	8	-3
Résultat d'ensemble	447 694	25	37	31	1 881 303	105	36	32	-916 723	-51	26	33	1 823 333	102	27	45
DETTE																
Encours total de la dette au 31 décembre	86 865	5	188	179	86 865	5	208	191	86 865	5	233	195	86 865	5	240	198
dont encours des dettes bancaires et assimilées	0	0	185	176	0	0	205	187	0	0	231	192	0	0	236	194
Encours des dettes bancaires et assimilées du solde du compte 441.2	0	0	185	176	0	0	205	187	0	0	231	191	0	0	236	194
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	23	23	0	0	22	24	0	0	28	24	0	0	25	23
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 869 614	104	171	142	2 763 880	154	197	140	1 532 359	85	148	134	1 237 840	69	143	142
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT																
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 567 527	87	65	64	1 390 712	77	62	63	1 198 382	67	68	69	1 193 015	67	64	73
Résultat comptable																
Produits de fonctionnement réels CAF	4 487 597	249	311	330	4 339 434	242	325	346	5 078 160	283	338	365	4 413 276	247	341	374
Charges de fonctionnement réelles CAF	2 772 243	154	258	277	3 004 179	167	272	292	3 616 199	202	278	304	3 125 138	175	285	309
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 715 354	95	53	54	1 335 255	74	53	54	1 461 961	82	59	61	1 288 138	72	56	65
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	2	2	1 500	0	2	3	300	0	8	3	0	0	2	2
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	1 715 354	95	35	36	1 335 255	74	36	35	1 461 961	82	36	42	1 288 138	72	37	47
CAF nette de rembour réels de dettes bancaires et assimilées(2)	1 715 354	95	36	36	1 335 255	74	36	35	1 461 961	82	36	42	1 288 138	72	37	47

Situation Financière CCSP Fiches AEF	2021				2022				2023			
	Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab			Montants en €	Montant en € par hab		
		CCSP	Région	France		CCSP	Région	France		CCSP	Région	France
FONCTIONNEMENT												
Total des produits de fonctionnement = A	4 644 836	259	372	399	5 225 778	292	410	432	5 295 934	296	438	464
Produits de fonctionnement réels	4 662 914	249	361	390	4 993 098	279	389	421	4 886 000	273	425	455
Dont : Impôts locaux	764 264	43	181	175	769 136	43	185	182	455 944	25	158	157
Reversements de fiscalité des GFP	-688 470	-38	-128	-111	-698 456	-39	-127	-109	-698 456	-39	-128	-109
Autres impôts et taxes	2 400 208	134	96	98	2 678 048	149	113	109	3 148 612	176	161	157
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	64
Dotation globale de fonctionnement	1 049 985	59	50	49	1 007 004	56	50	49	976 043	54	5049	
Autres dotations et participations	602 179	34	85	71	620 701	35	86	75	527 281	29	89	80
dont : FCTVA	661	0	1	1	6 850	0	1	1	2 224	0	1	1
Produits des services et du domaine	165 184	9	41	36	256 939	14	47	41	257 147	14	49	45
Dont : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
Total des charges de fonctionnement = B	4 350 263	243	336	359	4 219 988	236	366	386	5 022 652	280	392	411
Charges de fonctionnement réelles CAF	3 869 595	216	302	327	3 669 580	205	320	350	3 718 760	208	348	374
Dont : Charges de personnel (montant net)	1 203 688	67	127	133	1 287 398	72	138	145	1 281 782	72	145	156
Achat et charges externes (montants nets)	950 942	53	83	86	1 127 387	63	94	94	1 168 803	65	107	101
Charges financières	0	0	5	4	0	0	4	4	0	0	5	5
Subventions versées	565 775	32	29	33	599 449	33	30	35	602 468	34	31	39
Contingents	430 724	24	32	49	384 182	21	33	52	353 862	20	37	53
Résultat comptable = A - B = R	294 573	16	36	40	1 005 789	56	44	46	273 282	15	47	53
Capacité d'autofinancement brute = CAF	593 319	33	58	64	1 323 518	74	69	71	1 167 240	65	76	81
INVESTISSEMENT												
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	4 601 357	257	147	140	3 339 561	186	156	144	2 773 493	155	144	136
Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	1 357 559	76	27	33	0	0	31	34	254 441	14	23	33
Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	0	0	30	25	0	0	27	25	0	0	0	0
Autres dettes à moyen long terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions reçues	387 737	22	31	26	2 088 582	117	32	27	986 746	55	34	29
FCTVA	276 979	15	12	13	76 967	4	10	12	40 261	2	13	12
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1
Amortissements	472 666	26	29	27	540 908	30	31	29	1 187 448	66	35	32
Provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	2 021 193	113	152	138	4 849 144	271	138	137	4 479 279	250	164	147
Dont : Dépenses d'équipement	1 303 030	73	109	103	2 765 361	154	101	103	3 099 320	173	121	110
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	26	20	0	0	21	19	0	0	24	21
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-2 580 163	-144	5	-2	1 509 582	84	-17	-7	1 705 786	95	19	10
+ Solde des opérations pour compte de tiers	-26053	-1	0	0	-6485	0	0	0	-82471	-5	1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 606 216	-145	5	-2	1 503 097	84	-17	-6	1 623 315	91	20	10
Résultat d'ensemble	2 900 789	162	32	42	-497 308	-28	61	52	-1 350 033	-75	26	43
DETTE												
Encours total de la dette au 31 décembre	86 865	5	245	204	86 865	5	250	208	86 865	5	242	204
dont encours des dettes bancaires et assimilées	0	0	241	200	0	0	246	205	0	0	239	200
Encours des dettes bancaires et assimilées du solde du compte 441.2	0	0	241	200	0	0	246	204	0	0	239	200
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	30	24	0	0	25	23	0	0	29	25
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	2 781 070	155	147	152	2 283 762	127	177	171	736 954	41	182	181
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT												
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	660 703	37	69	72	1 086 512	61	76	77	1 104 887	62	80	87
Résultat comptable	294 573	16	36	40	1 005 789	56	44	46	273 282	15	47	53
Produits de fonctionnement réels CAF	4 462 914	249	361	390	4 993 098	279	389	421	4 886 000	273	425	455
Charges de fonctionnement réelles CAF	3 869 595	216	302	327	3 669 580	205	320	350	3 718 760	208	348	374
Capacité d'autofinancement brute = CAF	593 319	33	58	64	1 323 518	74	69	71	1 167 240	65	76	81
Produits de cessions d'immobilisations	8 002	0	2	3	9 500	1	13	4	32 300	2	6	3
CAF nette de rembourse de dettes bancaires et assimilées(1)	593 919	33	32	44	1 323 518	74	48	51	1 167 240	65	52	60
CAF nette de rembourse réels de dettes bancaires et assimilées(2)	593 919	33	33	44	1 323 518	74	48	51	1 167 240	65	52	60

4.1.1. Analyse des résultats et CAF.

La capacité d'autofinancement brute moyenne de l'établissement, sur les 7 dernières années, est de l'ordre de 1 269 000 €. Cette CAF tend à baisser de manière importante, au regard des nombreux investissements en cours, mais reste confortable. La tendance à la baisse va se poursuivre sur les 2-3 années à venir. Des dépenses d'investissement importantes en matière de construction de sites

enfance sont engagés et les projets entrent en phase de concrétisation. Par ailleurs, cette politique enfance va également entraîner des coûts de transport public important une fois l'ensemble des sites opérationnels. Aussi, la préservation des marges de manœuvres nécessitera un suivi fin.

Sont prévus à court terme une augmentation importante des dépenses de fonctionnement dans les domaines suivants :

- Délégation de service publique petite enfance (fin de la DSP actuelle 31 déc. 2025),
- Délégation de service public périscolaires (fin de la DSP actuelle 30 sept. 2026),
- Transport scolaire (notamment possiblement le financement du transport en pause méridienne),
- Assurances,
- Entretien-maintenance des bâtiments (nouveaux bâtiments périscolaires).

Ces hausses prévisionnelles des dépenses de fonctionnement doivent être anticipées et nécessiteront de prévoir des recettes de fonctionnement correspondantes.

Outre l'appel à emprunt bancaire, les projets économiques (cf. ci-dessus vente du bâtiment d'activités pôle bois et demandes de terrains pour l'implantation d'entreprises) laissant entrevoir des perspectives financières positives.

4.1.2. La fiscalité :

- o Stabilité CFE (suite remise à plat des bases en 2014),
- o Coefficient de TASCOM à 120 (seuil maximum – depuis le 01.01.2024).
- o La fiscalité reste le levier privilégié, l'emprunt étant priorisé pour les opérations donnant lieu recettes propres en contrepartie. L'appel à l'emprunt reste limité pour ne pas générer des intérêts bancaires venant augmenter les dépenses de fonctionnement.

Les taux des impôts directs locaux sont inchangés entre 2012 et 2015, hausse à compter de 2016 (sauf CFE) :

Taxe	2011	2012-2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE (révision des bases en 2014) %	20,72	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14
TH %*	10,87	11,09	11,15	11,43	11,71	11,83	11,83
TFB %	1,08	1,10	1,20	1,68	2,21	2,78	2,78
TFNB %	7,57	7,72	7,75	7,94	8,13	8,21	8,21
TASCOM (coef-effet en N+1)	100	100	100	105	110	115	115
GEMAPI en €	x	x	x	x	130 000	130 000	130 000
Taxe de séjour	Stable depuis 2013 (hors évolutions des textes)						

*Taux figé en 2020, 2021 et 2022, à compter de 2023 = TH additionnelle résidences secondaires et logements vacants.

Taxe	2021	2022	2023	2024	2025 prév	2026 prév	2027 prév
CFE (révision des bases en 2014) %	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14		
TH %*	11,83	11,83	11,83	11,83	Prév° hausse		
TFB %	2,78	2,78	2,78	2,78	Prév° hausse		
TFNB %	8,21	8,21	8,21	8,21	Prév° hausse		
TASCOM (coef – effet en N+1)	115	115	115	120	120		
% moyen de hausse des bases	0,2%	3,4%	7,1%	3,9 %	1,7 %		
GEMAPI en € cf. schémas directeurs eau - SDEA	130 000	130 000	143 500 (+13 500)	160 000 (+ 16 500)	Prévision 175 000 €		
Taxe de séjour	Stable						

De 2016 à 2019, une hausse des impôts a été actée, au regard du programme de travaux lié au schéma de développement enfance, hausse différenciée en fléchant la hausse la plus importante sur le foncier bâti.

A compter de 2023, il est prévu d'augmenter de manière régulière le produit appelé de taxe GEMAPI, au regard des enjeux liés au cycle de l'eau. Une proposition d'augmentation sera faite pour 2025.

Il sera également proposé une hausse des taux des impôts directs ménages, avec selon possibilités (règles de liens entre les taux), une hausse plus importante concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants, permettant de contribuer à la politique habitat voulue par les élus.

4.1.3. Emprunts et prêts (cf tableau de suivi spécifique) :

Nouveaux emprunts projetés et prévus au budget 2025 : Emprunt à long terme pour le financement du nouveau site du Fleckenstein : 1 275 000 € budgétés.

Capacité de désendettement de l'établissement (encours de la dette / capacité d'autofinancement brute) :

- 2022 : 5,1 ans
(Dette 2023 : 3 048 976,54 € / CAF 2021 : 595 919 € (dernier chiffre connu)).
- 2023 : 2,08 ans
(Dette 2024 : 2 758 930,11 € / CAF 2022 : 1 323 518 € (dernier chiffre connu)).
- 2024 : 2,11 ans
(Dette 2025 : 2 467 181,53 € / CAF 2023 : 1 167 240 € (dernier chiffre connu)).
- 2025 : 3,2 ans en intégrant l'emprunt budgété et à CAF équivalente.
(3 742 181,53/1 167 240 €).

4 ans avec une prévision à la baisse de la CAF pour l'année en cours.

4.2. La démarche de pacte financier et fiscal.

Une démarche de mise en place d'un pacte financier et fiscal a été ouverte en 2015-2016, en lien avec la redéfinition des statuts de la communauté de communes et la définition de l'intérêt communautaire. Cette démarche, appuyée par une équipe de consultants, s'est fixée comme enjeu d'optimiser les relations au sein du bloc communal et la DGF, et a abouti à déterminer 3 axes :

- Axe 1 : Modifier la répartition du FPIC pour financer le déploiement du réseau FTTH.
- Axe 2 : Mettre en place des conventions de reversement de la fiscalité sur le foncier bâti industriel et commercial.
- Axe 3 : Voter une répartition libre des attributions de compensation afin de supprimer les AC négatives.

Concernant l'axe 1, a été décidé d'assurer un financement solidaire de l'aménagement numérique via des fonds de concours. L'axe 2 n'a pas donné lieu à réalisation, l'axe 3 a été mis en œuvre en 2022.

La démarche de pacte financier et fiscal a été intégrée comme suite au pacte de gouvernance conduit entre 2020 et 2022, et doit venir compléter les relations entre l'intercommunalité et les communes.

A cette démarche s'est ajouté un nouveau dossier financier en 2021, la commune de Merkwiller-Pechelbronn ayant émis le souhait d'engager une réflexion en vue de sa sortie de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour adhérer à la communauté de communes contigu de l'Outre forêt. Cette démarche a de fortes conséquences juridiques et financières, et également en termes d'aménagement local et de services publics.

A ce jour, la commune de Merkwiller-Pechelbronn a fait une proposition de sortie à la communauté de communes, se limitant à des demandes de bâtiment et terrains et d'une somme financière, sans aucune justification, et sans prise en compte des conséquences juridiques, organisationnelles, conduisant l'intercommunalité à ne pas valider la proposition. La communauté de communes de l'Outre Forêt a émis le souhait de ne pas finaliser ce dossier pendant ce mandat (fin du mandat en avril 2026).

4.3. Sont à retenir des débats en séance :

Le président introduit la présentation des projets et actions proposés pour 2025 par une intervention politique, reproduite ci-dessous :

Préalablement à la présentation des projets par pôles par les vice-présidents :

« Le projet de budget 2025, ce sont des propositions des commissions, centralisées par les vice-présidents sur le tableau budgétaire par pôle de compétences, qu'ils ont déjà présenté au conseil des Maires et vous le présenteront tout à l'heure.

Avant le débat budgétaire, quelques mots de mon analyse politique... je voudrais également rappeler les avancées dans le soutien aux communes :

Depuis 2020 nous travaillons à la démarche de développement constructif et adapté au besoin et à l'écoute de notre territoire... avec comme fil conducteur : Avec qui ... ! pourquoi faire... ! avec quels moyens... !

Ce qui veut dire en clair :

(avec qui) c'est le Pacte de gouvernance, il est approuvé... signature de la charte d'engagements mutuels avec les communes... Je constate la satisfaction des secrétaires de mairie... suite à la création du service aux communes,

(pourquoi faire) c'est le Projet de territoire, ce projet est en cours... bien avancé... d'abord les Maires ont travaillé sur le projet... puis il a été travaillé par chaque commission... il est en cours de finalisation pour en rediscuter en conseil des Maires avant présentation au CC... après la période des budgets...

(avec quels moyens) c'est le Pacte financier et Fiscal, qui reste à engager... cette phase sera importante pour le fonctionnement de nos communes mais ce sera surtout vital pour le développement de la CCSP...

Les projets structurants pour le territoire :

Le Liebfrauenberg ... nous devons en faire un des atouts de notre territoire... l'EPF en est propriétaire pour le compte de la CCSP, depuis le 19 décembre dernier..., la commission a travaillé sur un cahier de charges pour la recherche d'investisseurs... N'impacte pas directement ce budget

Zone touristique de Morsbronn... un appel à projet pour la recherche du meilleur investisseur est en cours... l'objectif de la CCSP n'est pas d'investir dans le projet...

Le Petit Fleck... l'APD est validé... c'est un beau projet, à la hauteur de l'enjeu du site d'attractivité phare du tourisme en Alsace du Nord... l'investissement que nous avons validé est certes important mais la redevance prévisionnelle couvrira sur 15 ans le montant investi hors subvention...

L'évolution budgétaire pour l'année 2025 :

L'investissement net c'est-à-dire toute subvention déduite, est nettement inférieur par rapport à 2024... Dans la présentation des budgets d'investissement par pôle de compétence, qui sera faite par les VP, vous constaterez les dépenses à financer... hors subventions...

	<i>Hors subv</i>	<i>Subv déduite</i>
<i>En 2024 :</i>	<i>7 159 092 €</i>	<i>4 128 109 €</i>
<i>En 2025 :</i>	<i>5 925 019 €</i>	<i>1 744 483 €</i>

Dans le fonctionnement je distinguerai 2 types de dépenses :

Les dépenses de fonctionnement de notre structure... dont vous avez eu le détail du grand livre... elles sont très transparentes et sont nettement inférieures (en moyenne de 25 %) aux Com Com du même strate que nous... l'historique des fiches AEFf est révélateur... vous l'avez aussi dans vos communes...

Les frais de personnel sont faibles... Taux d'intégration de compétence de 42%...

Les dépenses "subvention participation dotations", ce sont ces dépenses que nous décidons... ici au CC... chaque pôle de compétence est directement concerné... ce sont les chiffres dans les

colonnes de droite en couleur verte que les VP vous détailleront maintenant... nous en reparlerons tout à l'heure... ».

Puis en conclusion sur le projet de budget pour 2025 :

« Budget global de l'ordre de 30,5 M €

Notre CAF est en baisse... Fabrice nous l'a montré tout à l'heure... elle est d'un peu plus que 1 100 000 €... en sachant que la vente du BATA est comprise dans ce résultat...

La volonté politique de contenir l'évolution des impôts directs est notre ligne de conduite depuis 2020, → Pas de d'augmentation de la fiscalité depuis 2018

Les budgets précédents ont été consolidés avec des financements extérieurs :

2021 emprunt de 750 000€ ZA Woerth Sud...

2022 emprunt 1 000 000 € pour la ZA touristique Morsbronn... + 900 000€ BATA

2023 vente de l'hôtel d'entreprise 630 000€

2024 vente du bâtiment d'activités au PES 1 282 110€

2025 emprunt de 1 250 000€ pour le projet Fleckenstein

Indicateur = Annuités de désendettement : 1.9 ans en 2020, 4 ans en 2025

Seuil de surveillance = après 5 ans de désendettement ... seuil alerte 8 ans

Dette par habitant= 138€

C'est encore une situation saine... je propose qu'on la maintienne à ce niveau...

Notre levier d'action sur les recettes de la CCSP est faible ...

Nous pouvons agir que sur 35% de nos recettes de fonctionnement ...le reste ce sont des dotations dont nous ne maîtrisons rien...

Exemple :

La fraction de la TVA (qui a remplacé la TH et la CVAE après la suppression...) est en baisse cette année de 114 000€, si nous laissons la fiscalité comme en 2024... c'est - 92 000€... étant donné que les bases augmentent légèrement cette année = 33 300€

Lors du vote du budget 2024 j'ai dit que ce sera la dernière année sans devoir toucher à la fiscalité... c'était même le titre du journal...

Comme je le disais plus haut... les dépenses courantes de fonctionnement sont quasi incompressible, sauf à enlever des services

Par contre les dépenses liées à nos décisions... les dotations, subventions, participations... ceux-là évoluent fortement...

Présentation du tableau avec les subventions, participations avec le détail et du tableau avec l'évolution des 5 dernières années...

Il me semblerait normal que les évolutions de ces coûts que nous avons décidés... soient financées par la fiscalité dont la décision nous revient également...

Nous sommes confrontés à des coûts de fonctionnement du pôle cohésion sociale (qui représente 56% du total des participations) qui ont fortement augmentés la dernière année... et qui vont encore grimper à l'avenir dans le nouveau contrat... à qualité constante du service... transport périscolaire... transport méridien...

*La plus grande part des dépenses de fonctionnement du pôle social vient des périscolaires, 500 000 €... au début le financement des périscolaires était :
1/3 parents... 1/3 Com Com... et 1/3 CAF
Aujourd'hui la CAF c'est 11%... la Com Com 45% et les parents 44%*

Ce sera en fonction de notre capacité de maîtriser l'évolution des participations, subventions et dotations que dépendra l'évolution de notre fiscalité... !

Présentation du tableau avec l'évolution de la fiscalité et des taux... ».

Sont à retenir des débats / questions-réponses :

Proposition de hausse proportionnelle de la fiscalité ménage de l'ordre de 15% mais impact par foyer mesuré : ex avec le foyer de M. Isel : + 8,94 €.

Pourquoi une hausse de la CFE n'est-elle pas proposée ? car les dépenses à couvrir sont liées aux habitants (cohésion sociale et habitat). Et souhait de rester compétitif pour l'accueil d'entreprises.

Peut-on tempérer cette hausse proposée ?

Le souci est dans l'évolution prévisionnelle à la hausse des dépenses de fonctionnement, par rapport aux recettes de fonctionnement – il y a lieu d'anticiper.

Objectif : assurer le maintien des services existants.

Observation : L'Etat se désengage (Baisse DGF), la Région se désengage (transport méridien), le cofinancement CAF pour les services périscolaires est en baisse. Le lien avec la dette de l'Etat est fait.

5. Les acteurs : élus et agents intercommunaux : présentation en séance.

5.1. Présentation de l'état des indemnités des élus.

M. Roger ISEL - président		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ HEGENEY	10 736,64 €	8 183,48 €
Président / CCSP	21 639,36 €	16 439,70 €
Conseiller territorial/SDEA	4 611,96 €	4 152,62 €

M. Guillaume PETER - 1er vice-président		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ FORSTHEIM	16 524,36 €	12 949,44 €
Vice- Président / CCSP	9 159,84 €	7 173,40 €

M. Alain FUCHS - 2ème vice-président		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ WOERTH	25 452,24 €	19 139,82 €
Vice- Président / CCSP	9 159,84 €	6 956,10 €

Mme Lysiane DUDD - 3ème vice-présidente		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ MORSEBRONN-LES-BAINS	19 878,48 €	15 651,88 €
Vice- Présidente / CCSP	9 159,84 €	7 212,39 €

M. Christian TRAUTMANN - 4ème vice-président		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ LEMBACH	22 689,96 €	17 662,92 €
Vice- Président / CCSP	9 159,84 €	7 131,66 €
Conseiller territorial/SDEA	4 599,96 €	4 035,60 €

M. Jean-Claude BALL - 5ème vice-président		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Adjoint / MERKWILLER-PECHELBRONN	5 277,96 €	4 565,28 €
Vice- Président / CCSP	9 159,84 €	7 923,24 €
Conseiller territorial/SDEA	4 611,96 €	4 035,60 €

M Marc BASTIAN - 6ème vice-président		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ FROESCHWILLER	19 878,48 €	13 882,25 €
Vice- Président / CCSP	7 378,76 €	5 099,84 €

Mme Mireille CABIROL DE SAINT-GEORGES - conseillère déléguée		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ BIBLISHEIM	12 578,16 €	10 880,04 €
Conseillère déléguée / CCSP	2 831,28 €	2 449,08 €

M. André SCHMITT - conseiller délégué et référent		
Fonction/Organisme	Montants bruts	Montants nets après PAS
Maire/ WINGEN	11 528,00 €	8 961,59 €
Conseiller délégué / CCSP	2 831,28 €	2 449,08 €

PAS : prélèvement à la source pour les revenus autres.

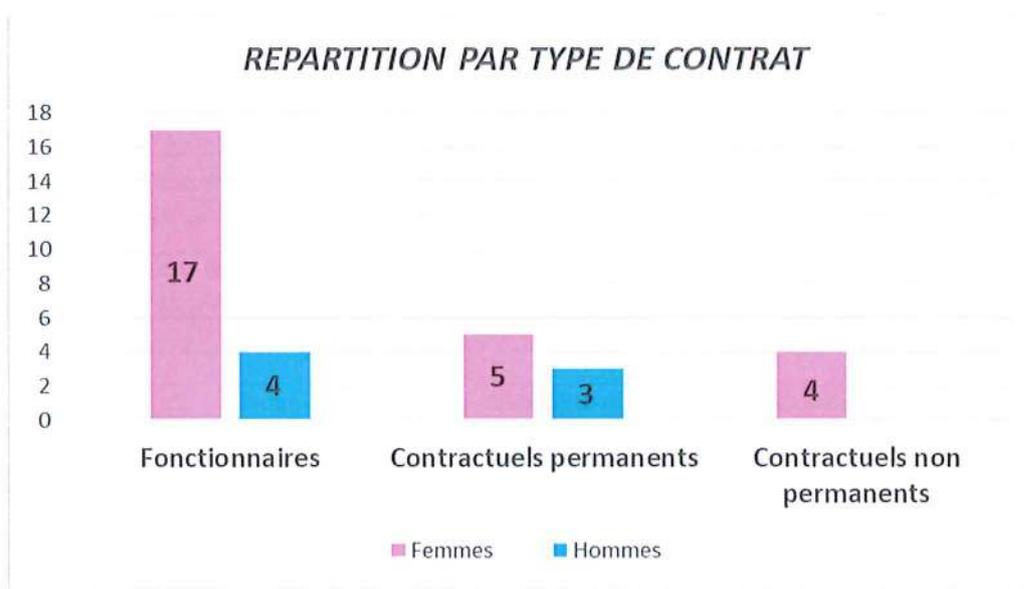
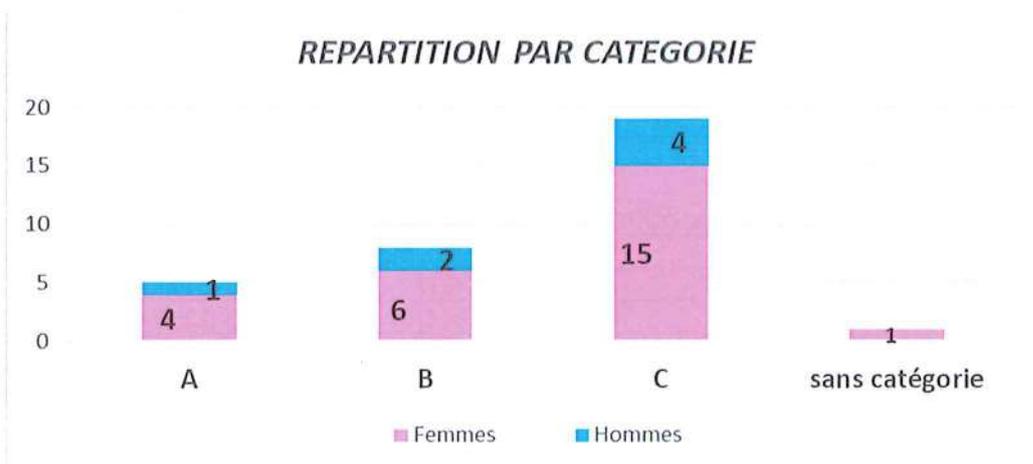
5.2. Point ressources humaines :

5.2.1. Informations statistiques agents :

Effectifs agents à la communauté de communes au 01/01/2025 : 33 agents (31,45 ETP): 26 femmes et 7 hommes (+ 2 agents en disponibilité), répartis dans plusieurs services :

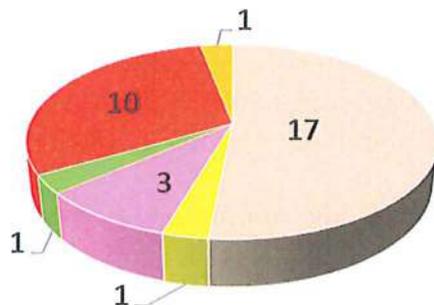
- Pôle chargés de missions : 6 agents

- Pôle animation et conseillers/coordonateurs (service animation et EFS, numérique, seniors, service aux communes, bqmat) : 7 agents
- Pôle Maison Rurale de l'Outre Forêt : 4 agents
- Pôle fonctionnel-administratif-OM + direction : 9 agents
- Pôle technique et ménage : 6 agents
- Apprentis : 1 agent

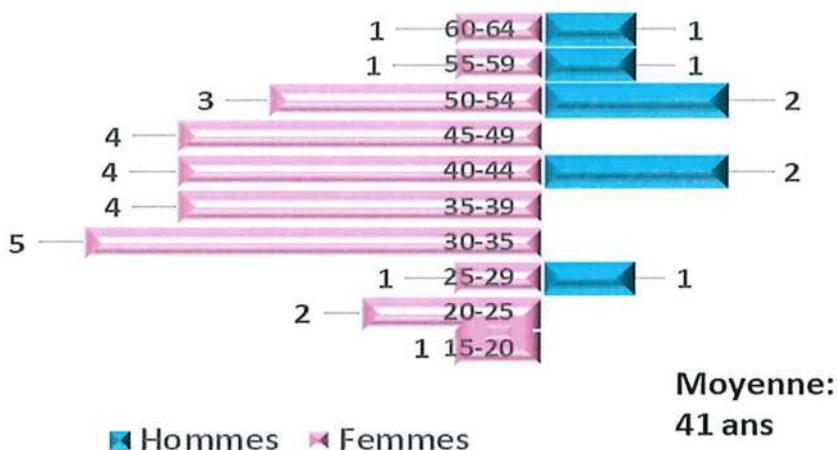


REPARTITION PAR FILIERE

Administrative Animation Culturelle Sportive Technique Sans filière

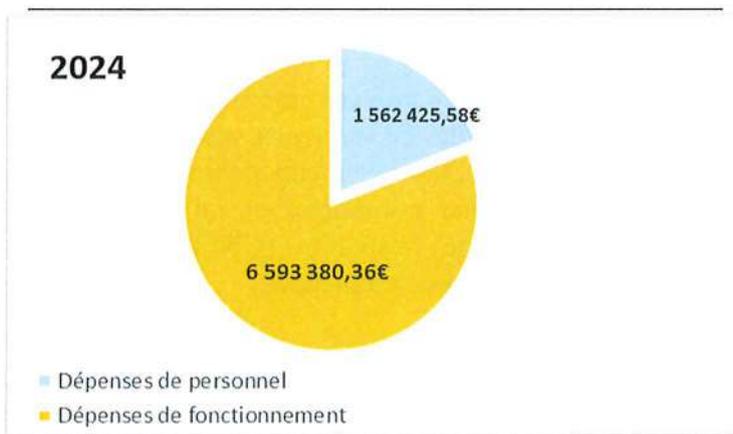


Pyramide des âges au 01/01/2025



Absentéisme 2024

Nombre d'accident du travail : 1 (366 jours arrêt)
 Nombre d'agent en arrêt maladie : 10
 Nombre de jours d'arrêt maladie : 137 jours
 Congés maternité : 1



GP

RI

Personnels indirects mis à disposition du territoire / prise en charge intercommunale :

Equipe animation / Périscolaire

Equipe crèches + relais parents enfants

Conseiller France RENOV – PETR (intégré aux missions de base en 2025)

Structures bénéficiant de cofinancements intercommunaux au titre des frais de fonctionnement et de personnel : OTI AV, ECMU, fédération des PAC, SYCOPARC, PETR

Secrétaire de mairie de Durrenbach pour le service titre d'identité

2 postes portés par la communauté de communes et partagés avec d'autres structures publiques :

Chargé de mission CCAEP : 40% (CC Wissembourg) – terminé début 2025, poste compet à la CCSP

Chargée de mission environnement-développement durable : 10% (SDEA)

4 postes directs financés en partie :

Chargé de mission cohésion sociale : CAF

Conseiller Maison France Service : Etat

Conseillère numérique : Etat

Coordinatrice Senior : CEA

Coordinatrice relais parents-enfants : CAF (indirect)

Service périscolaire : CAF (indirect)

5.2.2. Débat sur les avantages en place à la communauté de communes.

Les agents intercommunaux bénéficient d'avantages complémentaires à leur rémunération, notamment :

- Participation à la mutuelle santé et prévoyance,
- Remboursement de frais de déplacement et autres frais assimilés,
- Vêtements de travail pour les agents techniques, dotation pour les agents d'accueil et les chargés de mission,
- Offres CNAS,
- Chèques restaurant,
- Prime annuelle et chèque cadeau (versé en fin d'année),
- Forfait mobilités durables,
- Accès encouragé aux formations internes, CNFPT et CDG67, et préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- En 2023 : prime anti-inflation (au maximum pour tous les agents concernés).

S'ajoute à cela également l'organisation d'une fête des collaborateurs chaque été, la médaille du travail pour les agents concernés, une enveloppe pour le cadeau de Noël des enfants des agents.

Par ailleurs, et selon les postes occupés, les moyens internes leur permettent d'effectuer leurs missions au mieux, via un accès aux véhicules de service et véhicules techniques, une dotation de matériel informatique et de communication, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle, un accès à une bibliothèque numérique et un fonds documentaire et revues spécialisées, l'accès à diverses offres de formation (CNFPT, CDG) et à un service de renseignement téléphonique, ainsi qu'un espace kitchenette.

Résidence administrative et lieu de travail des agents :

MDSA (bâtiment siège de la communauté de communes à Durrenbach) :

L'essentiel des agents de la CCSP

Animatrice fédération des professionnels artisans commerçants Sauer-Pechelbronn
 Equipe animateurs
 Secrétariat ECMU (ponctuellement)
 Secrétariat FLECK (ponctuellement)
 Directrice des périscolaires
 Relais Parents / Enfants

La MDSA est également le siège de plusieurs organismes, avec mises à dispositions ponctuelles de locaux aux associations (réunions de travail, AG, ...)

Ancienne gare : atelier et stockage agents techniques + animateurs

Scierie Gunstett : service technique et agent BQM

MROF – agents affectés

FLECK – agents embauchés par la régie, interventions régulières des agents CCSP (service technique et chargés de missions)

BATI – très ponctuel

L'équipe technique intervient sur l'ensemble des bâtiments et infrastructures intercommunaux

Bâtiments et infrastructures : 23

Terrains intercommunaux : 87,3 ha

Mouvements de personnel / recrutements prévus :

Renouvellement :

- 1 Responsable équipe technique (fin de CDD emploi permanent)
- 1 Responsable MROF (fin de CDD emploi permanent)
- 1 Agent d'accueil MROF (fin de CDD emploi permanent)
- 1 Coordinatrice Senior (fin de CDD emploi non permanent)

Départs prévus :

- 1 Agent d'accueil MROF (fin de CDD emploi non permanent pour remplacement congé maternité).

RECAPITULATIF NOMBRE DE FICHES DE PAIE		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	JANVIER	32	33	33	34	33	31	35	41	37	38
2	FEVRIER	31	33	33	36	34	31	35	38	39	39
3	MARS	32	36	33	35	34	32	35	45	35	40
4	AVRIL	33	34	34	33	33	32	36	41	36	42
5	MAI	32	34	32	33	30	32	37	39	34	42
6	JUIN	33	35	33	34	30	32	36	37	36	43
7	JUILLET	34	35	32	34	30	31	37	36	43	46
8	AOUT	35	35	33	33	31	33	41	39	45	44
9	SEPTEMBRE	35	34	34	34	31	33	38	36	37	43
10	OCTOBRE	34	37	33	33	31	33	38	36	38	42
11	NOVEMBRE	34	35	34	34	33	33	35	37	39	42
12	DECEMBRE	34	36	34	34	32	33	36	38	37	43
TOTAL		399	417	398	407	382	386	439	463	456	504
Gratifications stages						6	6	4	2	0	1

GP

RJ

PARTIE 3 : DELIBERATIONS (PROJETS)

011.2025 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2024.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'édition papier du rapport d'activités de l'exercice 2024 de l'établissement, ainsi que la vidéo réalisée pour l'occasion et diffusée en séance,

Considérant les présentations faites en séances et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes et ses annexes,**
- **De noter que les élus et agents de la communauté de communes se tiennent à disposition des communes pour toute précision ou intervention-présentation des activités et services de la communauté de communes en séance de conseil municipal,**
- **De noter que les rapports d'activités des autres partenaires (SDEA, SMICTOM, OTI AV, ...) sont régulièrement publiés sur le site internet de la communauté de communes, l'ensemble des rapports de 2024 n'étant pas encore disponibles, ces derniers faisant l'objet d'une information ou présentation ultérieure en conseil, dès disponibilité,**
- **De demander au président de communiquer ce rapport et ses annexes à l'ensemble des communes membres,**
- **De demander aux maires et aux conseillers communautaires de présenter ce rapport au sein de leur conseil municipal respectif et de demander aux conseillers municipaux de faire part au président de toute observation relative au rapport et à ses annexes**

dans des délais rapprochés, par délibération,

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

012.2025 : Présentation du débat d'orientation budgétaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'exécution des budgets de l'exercice 2024 (réalisations), ainsi que les décisions budgétaires modificatives et les virements de crédits,

Considérant le projet de compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant les propositions d'affectation de résultat, de reprise des résultats,

Considérant les propositions de budget de l'établissement pour l'exercice 2025, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes au budget n° 1 (tableau des contributions) et 2 (tableau des écritures internes) au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux pour l'exercice 2025,

Considérant les propositions de provisions et opérations sous mandat pour l'exercice 2025,

Considérant les prévisions d'opérations envisagés pour l'exercice 2025,

Vu le rapport budgétaire mis à disposition des élus communautaires préalablement à la réunion (rapport de présentation du présent conseil),

Considérant les présentations faites en séance et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL et de l'ensemble des vice-présidents,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation des comptes de l'exercice 2024, des orientations et du projet de budget de l'exercice 2025, ainsi que des perspectives financières des années suivantes, issue du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire, présenté comme suit :**

1. Les prévisions budgétaires et réalisations.

2. L'approche financière sous l'angle administratif.
 3. L'approche financière sous l'angle « projets ».
 4. L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix.
 5. Les délibérations.
 6. Annexes.
- De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire,

De prendre acte des propositions du président et des membres du bureau exposés lors du débat d'orientation budgétaire, pour l'essentiel :

Poursuite des actions en cours et nouveaux projets présentés,
 Fixation du produit appelé de la taxe GEMAPI à 175 000 €,
 Fixation des taux de la fiscalité directe locale intégrant une hausse de 15% pour la taxe foncière et d'habitation, stabilité pour la CFE

- De prendre acte qu'aucune demande particulière a été exprimée lors du débat d'orientation budgétaire par des conseillers communautaires,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président clôt la séance à 21h45.

Prochain conseil fixé au 7 avril 2025 à Hegency (salle au-dessus de la mairie).

Durrenbach, le 25.03.2025

La secrétaire de séance
M. Guillaume PETER

Le président
M. Roger ISEL



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2025

Liste des présents

Présents : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, HERRMANN Pierre (représente WALTER Dany), HOCH Georges (représente SCHMITT André), ISEL Roger (procuration de CUNTZ Freddy), KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique (procuration de SCHALL Nathalie), SITTER Pierrot, STIEFEL Martine , STURM Céline (procuration de SCHERTZ Christophe), TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé (procuration de KLEIN Mathias), WACKER Patrick, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane,

Ont donné procuration : CUNTZ Freddy (donne procuration à *ISEL Roger*), KLEIN Mathias (donne procuration à *TRITSCHBERGER Hervé*), SCHALL Nathalie (donne procuration à *SIEDEL Dominique*), SCHERTZ Christophe (donne procuration à *STURM Céline*),

Sont représentés : SCHMITT André (représenté par HOCH Georges), WALTER Danny (représenté par HERRMANN Pierre)

Absents : CRONMULLER Martine, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, WALTER Clarisse

Excusés : CUNTZ Freddy, KLEIN Mathias, MALL Philippe, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, WALTER Dany

Approbation du Procès-Verbal de la réunion de conseil communautaire du 24 février 2025

Début du vote à 18:38:28, fin du vote à 18:38:44

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **27**
- Procurations : **4**
- Total votants : **31**

- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**

- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, *CUNTZ Freddy (Roger ISEL)*, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, ISEL Roger, *KLEIN Mathias (Hervé TRITSCHBERGER)*, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, *SCHALL Nathalie (Dominique SIEDEL, SCHERTZ Christophe (Céline STURM))*, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

011.2025 : Délibération actant la présentation du rapport d'activités 2024

Début du vote à 21:16:42, fin du vote à 21:17:11

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **27**
- Procurations : **4**
- Total votants : **31**

- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, *CUNTZ Freddy (Roger ISEL)*, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, ISEL Roger, *KLEIN Mathias (Hervé TRITSCHBERGER)*, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, *SCHALL Nathalie (Dominique SIEDEL, SCHERTZ Christophe (Céline STURM))*, SCHNEIDER Francis, SIEDEL

Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

012.2025 : Présentation du débat d'orientation budgétaire

Début du vote à 21:17:58, fin du vote à 21:18:04

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **27**
- Procurations : **4**
- Total votants : **31**

- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, *CUNTZ Freddy (Roger ISEL)*, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, ISEL Roger, *KLEIN Mathias (Hervé TRITSCHBERGER)*, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, *SCHALL Nathalie (Dominique SIEDEL)*, *SCHERTZ Christophe (Céline STURM)*, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WEINLING HAMEL Elisabeth, WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

Fin des votes à 21:18:04 le 24.03.2025